

Rapport intermédiaire
Document de travail

Évaluation du poste de Travailleur de Rue « Trans-AT Delémont »

Prof. Marc-Henry Soulet, Bertrand Oberson, Carmela Grignoli

Mai 2004

Le Département de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg est composé d'une chaire francophone et d'une chaire germanophone.

Le Département Travail social et politiques sociales est actif dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique en matière de problèmes sociaux et de politiques sociales.

Pour ses activités pédagogiques et scientifiques, chacune des chaires dispose d'une quinzaine de collaborateurs scientifiques et de deux professeurs.

Le Département de Travail social et politiques sociales délivre un Diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) et des Licences européennes (niveau Master).

Par ailleurs le Département est engagé dans plusieurs projets de recherche nationaux et internationaux financés par des organismes comme le Fonds national suisse pour la recherche scientifique, la Commission Européenne et les administrations publiques.

Le Département organise également des manifestations scientifiques et de formation continue qui ont pour objectif d'alimenter le débat public sur les thèmes sociaux et faciliter les échanges entre science et société civile.

Ce rapport n'engage que son (ses) auteur(s).

Conception:

Université de Fribourg
Département Travail social et politiques sociales
Chaire francophone
Rte des Bonnesfontaines 11
1700 Fribourg

Téléphone +41 (0) 26 300 77 80

Fax +41 (0) 26 300 96 57

E-Mail TSPS@unifr.ch

Internet www.unifr.ch/travsoc

Table des matières

1.	Introduction	4
	1.1. Historique	4
	1.2. Pourquoi évaluer	4
	1.3. Objectifs	4
	1.4. Méthodes d'analyse utilisée	6
2.	Images / représentations de la (les) jeunesse(s) à Delémont	7
	2.1. Fragmentation de la jeunesse	15
	2.2. Passivité de la jeunesse contemporaine	16
	2.3. Problèmes liés au racisme et à la violence	17
	2.4. Problématique du chômage	19
	2.5. Les loisirs à Delémont	20
	2.6. Jeunes et consommateurs	22
3.	Travail de Rue vs "Travail social traditionnel"	23
	3.1. Tout change	23
	3.2. Le front, l'arrière et les dispositifs de triage	24
	3.3. Le travail social de rue comme métier de premier accueil?	26
	3.4. Les notions de proximité et de distanciation	27
	3.5. Le flou, le bricolage	28
4.	Que devrait faire le TdR selon les acteurs interrogés?	29
	4.1. Au niveau des relations jeunes-adultes	30
	4.1.1. Agent de médiation	30
	4.1.2. Médiateur	31
	4.2. Thérapeute de rue	35
	4.2.1. L'insertion, une transformation du social	38
	4.3. Animation / occupation	40
	4.3.1. Intervention face à un acteur collectif	40
5.	La question de la formation	41
	5.1. La gestion d'une double dynamique professionnelle et personnelle	42
6.	Impact?	43
7.	Rattachement à Trans-AT	44
8.	Suite à envisager	44
9.	En guise de conclusion	45
10.	Bibliographie	46

1. Introduction

1.1. Historique

Suite à différentes demandes et études, Trans-AT de la Fondation dépendances Jura a décidé d'élargir son offre en engageant une personne en qualité de travailleur de rue (TdR) pour la région delémontaine. Le Bureau de la Réduction des Risques (Confédération, OFSP) a accordé une subvention pour deux ans en exigeant en parallèle une évaluation de ce nouveau poste de travail.

1.2. Pourquoi évaluer?

C'est pour répondre à cette demande que Trans-AT de la Fondation dépendance Jura de Delémont représenté par M. Fernand Poupon, directeur, mandate le Département Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg représenté par M. le Prof., Marc-Henry Soulet pour une évaluation du travail de rue à Delémont.

1.3. Objectifs

L'évaluation demandée doit porter sur l'opportunité à poursuivre l'expérience. Pour ce faire, il est décidé d'étudier l'image, les représentations que se font un certain nombre d'acteurs sociaux clé (institutionnels ou non) de la fonction, de l'activité et, plus accessoirement, de l'impact réalisé par le travail de rue à Delémont. Connaître la représentation qu'ont les partenaires de l'activité « travail de rue » est essentiel, puisque c'est sur cette image que prend appui cette interaction.

« S'il est un conseil sur lequel la plupart des sociologues travaillant sur les politiques sociales pourraient s'accorder, c'est bien celui d'éviter d'appréhender les catégories ou les problèmes qu'ils étudient comme des phénomènes naturels et évidents, mais de les considérer au contraire comme des constructions sociales. Ce serait même là une façon pour notre discipline de se distinguer des approches économiques, juridiques ou

administratives de la protection sociale. La référence négative serait alors ce qu'Anne-Marie Guillemard¹ avait appelé le « modèle rationaliste » dans lequel « les politiques sociales sont considérées comme des réponses rationnelles à des transformations morphologiques du système social ou des infléchissements des demandes sociales ». L'industrialisation ou le vieillissement de la population, par exemple, feraient apparaître mécaniquement de nouveaux besoins que des experts pourraient évaluer de façon neutre et rigoureuse afin de déterminer une offre objectivement optimale, en fonction des moyens disponibles, pour y répondre. Une telle approche ignore ainsi les conflits d'intérêts, les stratégies souvent divergentes des acteurs collectifs ou individuels impliqués dans la mise en œuvre des actions, le cadrage conceptuel et cognitif que chaque contexte social impose à la définition des problèmes, etc. C'est pourquoi, à l'instar du taylorisme pour la sociologie du travail, le modèle rationaliste peut être considéré comme le "degré zéro" de l'analyse sociologique des politiques sociales. »²

Les objectifs définis dans le cadre de cette recherche sont, au contraire, de questionner l'évidence à partir des représentations et des cadres de référence de différents adultes en contact, plus ou moins direct, avec le travailleur de rue. Par cette série d'entretiens, nous serons donc plongés dans des visions disparates, au cœur des conflits et des intérêts différents se jouant autour de l'activité « travail de rue » à Delémont.

Une liste d'une trentaine d'acteurs a été établie par Trans-AT en collaboration avec le mandataire³. Ainsi, cette évaluation a permis d'apprécier l'opportunité à poursuivre l'engagement d'un travailleur de rue à Delémont en faisant état des attentes concrètes des adultes face à l'activité travail de rue.

Les questions abordées en priorité ont été :

- Quelle est l'appréciation de la spécificité du travail de rue par rapport à d'autres professions du social ? Quels sont les bénéfices imaginables d'une telle activité ?
- Pour ces acteurs, quelles sont les légitimations d'un travail de rue à Delémont ?
- Pour ces acteurs, quelles activités devrait faire le travailleur de rue et pourquoi ?

En dernier lieu, l'impact du travail de rue à Delémont a été évoqué sans pour autant faire l'objet d'une analyse approfondie, puisque l'activité « travail de rue » à Delémont est encore dans une phase de prise de contact avec le terrain.

1. GUILLEMARD A.M., *La vieillesse et l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

2. LORIOU M., "Réflexions sur la notion de construction sociale", <http://www.rtf6.org/IMG/doc/LORIOU.doc>

3. En fonction des disponibilités du mandataire, de celles des personnes à interroger et de quelques non-réponses, 26 personnes ont été interrogées.

L'évaluation de l'action en cours (travail de rue) est faite directement par Trans-AT et n'est pas intégrée dans la présente analyse. Ainsi ce rapport n'a pas pour prétention d'offrir un répertoire des besoins ressentis par les jeunes, d'évaluer le devenir des bénéficiaires et la transformation des situations suite à l'activité du travailleur de rue. De tels objets sont abordés directement par Trans-AT. La présente évaluation cherche à comprendre le regard que portent les adultes sur l'engagement d'un travailleur de rue à Delémont. En effet, la preuve de l'efficacité d'une action ne suffit pas toujours à légitimer la poursuite de cette action. L'inverse est parfois également valable. Particulièrement pour le monde du social où l'efficacité est régulièrement difficilement appréhendable. Dès lors, le regard que porte le monde adulte sur cette nouvelle activité est digne d'intérêt car ce regard participe directement, voire principalement à la construction de la légitimité de cette action.

Nous optons donc pour un positionnement de recherche de type compréhensif : quel sens attribuent les acteurs sociaux à l'activité travail de rue à Delémont?

1.4. Méthode d'analyse utilisée

La liste des acteurs, ainsi que leur adresse, a été établie par Trans-AT en collaboration avec le mandataire. Ces adultes étaient tous en relation avec le public-cible du travailleur de rue, dans le cadre de leur activité professionnelle et / ou associative.

Du point de vue de la méthodologie de recherche, le recueil des données s'est fait par des entretiens non-directifs et / ou semi-directifs. L'approche compréhensive de cette évaluation a imposé une recherche qualitative visant à recueillir les ressentis, les attentes, les perceptions, les représentations, les explications des adultes vis-à-vis de l'activité du travail de rue.

Les entretiens individuels permettent d'obtenir des éléments riches et nuancés, d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur grâce aux explications maintes fois demandées. Cela permet aussi de respecter le langage et les catégorisations sociales de chacun. Dès lors, chaque entretien a été analysé pour, en quelque sorte, le traduire en termes communs afin de faciliter les juxtapositions entre les différents propos que nous avons obtenus. Ce travail de « synthèse » a cherché à dépasser quelque peu les discours individuels afin de dresser un meilleur tableau des images véhiculées par le travail de rue. Sans que ce soit intentionnel de la part du mandataire, mais suite à des demandes de personnes à interroger, par deux fois, nous avons réalisé des entretiens collectifs. Une fois regroupant deux adultes, une autre fois, quatre adultes. Ces entretiens collectifs ont été l'occasion de confronter *in vivo* différentes hypothèses. Ces deux entretiens ont été très riches car les personnes interrogées avaient ainsi l'occasion de mieux préciser leurs pensées. D'autre part, une dizaine d'entretiens ont été réalisés avec deux *interviewers*. À nouveau, cette particularité semble avoir permis un meilleur développement de l'argumentation puisque les interactions étaient plus nombreuses.

Les personnes interrogées étaient des représentants d'institutions sociales, des différentes polices de la région, des autorités et des associations de loisirs, de sport ou des professionnels du loisir (restaurateurs, vendeurs...). Quelques jeunes (appelés *leaders*), anciens animateurs, ont également été interrogés.

2. Images / représentations de la (les) jeunesse(s) à Delémont

L'objet d'intervention du travail de rue étant la jeunesse, une réflexion sur celle-ci semble s'imposer ! Derrière cette évidence se cache de nombreux enjeux. Les personnes interrogées ont pris du temps (parfois beaucoup) pour définir / délimiter une jeunesse et des problèmes sur lesquels intervenir. Et ce qui aurait pu être une évidence, ne semble pas l'être, aux yeux des personnes interrogées. Vers qui intervenir et sur quoi intervenir seront donc les deux thèmes que nous allons aborder ci-dessous. En effet, la légitimité d'un travail de rue ne semble pouvoir faire l'impasse d'une délimitation d'un public-cible et / ou d'un répertoire des problèmes rencontrés par la jeunesse (toujours selon l'avis des adultes).

Pour Olivier Galland⁴, on peut se représenter l'entrée dans l'âge adulte selon deux grands axes principaux qui sont : le scolaire-professionnel et le familial-matrimonial.

4. GALLAND O., "La jeunesse et les jeunes : d'un état d'esprit à un groupe social en mutation" in *Revue Sauvegarde de l'enfance*, n°2, 1999.

l'autonomie : de l'école à la vie professionnelle, de la famille d'origine à la famille de procréation.

Dans le modèle des années 1950, la reconnaissance de l'intégration sociale des jeunes dans un statut d'adulte se faisait alors dans « l'établissement » qui correspondait à l'obtention d'un emploi, un logement autonome, un époux ou une épouse, des enfants. Ces étapes étaient, dans le modèle traditionnel, très synchroniques : « le jeune » finissait ses études, entrait dans la vie active, partait de chez ses parents puis se mariait. Dans ce modèle, les seuils ou marqueurs de l'entrée dans la vie adulte étaient distincts et permettaient un « découpage » des catégories assez clairement repérables. Bien entendu, ces étapes n'étaient jamais franchies au même moment par tous les jeunes mais correspondaient *grosso modo* aux transmissions des statuts parentaux du père, notamment : tel père, tel fils.

On peut souligner d'ailleurs dans ce modèle traditionnel une différence importante entre les jeunes filles et les jeunes garçons à propos des entrées dans l'âge adulte. On observe une plus grande précocité d'entrée dans l'âge adulte des filles qui avaient la possibilité de « sauter l'étape professionnelle » qui était, par contre, un préalable obligatoire pour le déroulement des autres seuils à franchir dans le modèle masculin.

Aujourd'hui, ces modèles ne vont plus de soi.

En effet, les principaux marqueurs de l'entrée dans l'âge adulte se sont progressivement effacés :

- âge de la sortie scolaire,
- de son premier « vrai » emploi,
- de la mise en couple, etc.

En outre, l'agencement de ces seuils ne se fait plus aussi simplement et spontanément aujourd'hui. La sortie de l'adolescence ne débouche plus directement sur un statut adulte mais passe par ce « sas » statutaire qu'est la « jeunesse ». Cette jeunesse correspond aux situations intermédiaires entre adolescence et âge adulte aux regards des deux axes principaux définis par Olivier Galland.

Il est intéressant de noter dans ce modèle d'entrée dans la vie adulte aujourd'hui, la déconnexion des seuils de passage qui se situe à un double niveau.

- D'abord il y a déconnexion entre les seuils privés et publics, ceux qui régissent l'entrée dans la vie professionnelle et ceux qui régissent l'entrée dans la vie familiale. Auparavant ils étaient relativement synchrones, puisqu'on les franchissait à peu près au même âge. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. On peut commencer ou même entrer dans la vie active sans fonder immédiatement ou rapidement une nouvelle unité familiale. C'est une nouveauté importante.

- Ensuite, on assiste à un autre type de déconnexion entre les seuils de sortie de l'adolescence et ceux de l'entrée dans la vie adulte, et ce, aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. Ainsi, quitter ses parents ne signifie plus comme autrefois se marier rapidement et encore moins avoir des enfants ; quitter l'école ne signifie plus malheureusement accéder rapidement à l'emploi. Par conséquent, il semble se constituer une nouvelle phase de transition entre le premier des seuils, celui qui signifie la fin de l'adolescence, la fin des études et celui qu'on peut considérer comme le dernier des seuils qui parachèvent l'entrée dans le statut adulte c'est-à-dire la naissance du premier enfant.

Pour comprendre ces déconnexions et la complexité des positionnements sociaux des jeunes dans nos sociétés contemporaines, rappelons que l'effacement de ces critères qui permettaient aux jeunes de se situer dans l'âge adulte correspond à l'apparition de nouveaux risques sociaux et physiques caractéristiques de nos sociétés. Ces nouveaux risques correspondent à l'augmentation du chômage, l'apparition du sida, à la dévalorisation des diplômes, la précarité, les mutations des formes familiales, etc.⁵ Dans cette perspective, la notion de jeunesse peut être définie comme un état « d'apesanteur », « d'indétermination sociale », « d'incohérences statutaires » et enfin comme l'âge « des crises d'identité ».

Pour reprendre les propos de Georges Balandier⁶, l'époque est de moins en moins propice à une représentation unilinéaire du parcours de vie... En effet, la prolongation des études,⁷ la cohabitation chez les parents de plus en plus longue, l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, le recul de l'âge au premier mariage sont les évolutions qui ont fait apparaître ce nouvel âge de la jeunesse associé à un statut particulièrement ambigu.

Ces situations « ambiguës » se prolongent parfois sur plusieurs années et brouillent l'officialisation d'accès dans l'âge des pleines responsabilités légitimes puisqu'elles ne relèvent plus des rôles adolescents et pas encore des rôles adultes. Ces ambiguïtés se retrouvent également dans les représentations de la jeunesse tantôt valorisée « par ce qu'elle suppose de vitalité, de spontanéité, d'innocence, de force et de beauté » et tantôt négativée comme « un âge dangereux, irresponsable, agressif ou trop passif, ignorant et irrespectueux. »⁸

5. Nous verrons dans les points suivants le poids de "ces nouveaux effets pervers". En effet comme nous le dit ironiquement Agnès Pitrou, "où donc peuvent-ils situer « la réussite » dont on leur parle tellement à travers ce qui semble en apparence motiver les adultes ?" cf. PITROU A., "L'adolescence et la société : un regard ambivalent" in CHOQUET M. & DRESSEN C. (éd.), *Adolescence plurielle*, Paris, Éditions CFES, 1996.

6. BALANDIER G., *Le désordre*, Paris, Éditions Fayard, 1988.

7. Selon Olivier Galland, on note une première "explosion scolaire" entre 1950 et 1970 : les effectifs du second degré ont triplé ; un second accroissement est observé entre 1980 et 1990 : on passe d'un tiers à plus de la moitié d'une classe d'âge accédant au niveau du baccalauréat. Cf. GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Éditions Armand Colin, 1997.

8. DUBET F. & MARTUCELLI D., *À l'école : sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 79.

Toutes ces analyses pointent que l'on ne doit plus partir de l'âge comme un indicateur des rôles sociaux mais comme un des éléments combinés à des formes « d'établissement », elles-mêmes variables puisqu'en fonction des choix de continuité de la scolarisation (gymnase et études supérieures) ou au contraire d'arrêt de la scolarité à l'âge minimum, différentes configurations des positions sociales apparaissent : à 18 ans par exemple un jeune peut être gymnasien, mais aussi actif ; à 15 ans, il peut être à l'école secondaire mais aussi déjà déscolarisé.

Un des paradoxes les plus ressentis par les adolescents et les jeunes en général concerne la reconnaissance partielle accordée à leur statut : tantôt considérés comme responsables et tantôt infantilisés.

La jeunesse est encore souvent associée à l'âge de la « liberté » et de « l'insouciance » (« les vacances de la vie ») puisque affranchie officiellement des contraintes économiques, familiales. « *Profites-en, ce sont les meilleures années de ta vie !* », « *Vous ne connaissez pas encore les soucis de la vie, il faut profiter de cette liberté !* ». ⁹ Ces propos souvent énoncés par des parents, des adultes, ne prennent pas en compte le point de vue du jeune sur le vécu de sa propre situation. Il est vrai que cette période peut *a priori* dédouaner de nombre de soucis rencontrés par les adultes mais ce n'est pas pour autant que l'on peut l'associer à une période « d'insouciance » et plus généralement aseptisée de tous « vrais » problèmes.

L'univers adolescent, ce n'est pas seulement la liberté et les loisirs, c'est aussi la peur, sous de multiples formes (échec scolaire, chômage,...) et avec de multiples conséquences (par exemple, le taux de suicides est particulièrement préoccupant chez les adolescents ¹⁰).

Cette liberté définie comme une forme d'autonomie recherchée et proposée n'est pourtant pas sans revers. La jeunesse est souvent caractérisée comme le moment « où il faut trouver sa place » c'est-à-dire où, les jeunes doivent mettre en place des projets concrets leur offrant certaines dispositions pour des carrières (professionnelles et familiales) de vie adulte.

Ces projets sont de plus en plus omniprésents pour les jeunes et sont souvent vécus comme de véritables pressions sociales. Dès le plus jeune âge de scolarisation, il faut choisir une orientation dont vont dépendre, pour beaucoup, les conditions d'accès aux futures études supérieures ainsi que plus globalement, à la filière professionnelle. De plus, ce statut « entre-deux » génère ce qu'appelle Gérard Mauger « l'âge des incohérences statutaires », défini par « un ensemble particulier et temporaire de devoirs, de privilèges et d'interdits ». ¹¹ Les sorties entre amis, le passage d'examens scolaires, le permis de conduire, le droit de vote, etc. représentent l'ensemble de ces droits de l'adolescence en

9. Propos cités en exemple par des jeunes à l'école secondaire interrogés sur la vision des adultes sur leur situation (dans le cadre d'une autre recherche).

10. Cf. en particulier l'étude SMASH-2002 menée par l'Institut de médecine sociale et préventive de Lausanne, l'Institut de Psychologie de l'Université de Berne et l'Ufficio di promozione e di valutazione sanitaria du Tessin.

11. MAUGER G., "La consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social" in *Genèses*, n° 25, décembre 1996, pp. 91-113.

contraste par rapport à l'enfance. Pourtant, une dépendance économique et financière, familiale, civique, etc. mais aussi des interdits persistent et signent la différence avec l'âge adulte.

Paradoxalement, on attend des jeunes à la fois plus de maturité, de responsabilité et on leur concède plus d'insouciance, de protection¹². Les changements d'accès à l'âge adulte sont également à l'origine de cette incohérence statutaire et certains paradoxes.

Alors qu'on observe de façon générale d'un côté « un recul » de certains marqueurs jusqu'à présent usités pour penser l'entrée dans l'âge adulte :

- une prolongation de la scolarité,
- un accès à l'emploi stable retardé,
- une cohabitation familiale allongée (plus de 60% des 20-25 ans vivent encore chez leurs parents).

On note parallèlement une précocité de certains autres marqueurs :

- le développement de la contraception,
- des premières mises en couple au domicile parental,
- une plus grande liberté d'autonomie dans les sorties « nocturnes »,
- « un rapprochement des attitudes des parents et des jeunes à l'égard de la morale sexuelle en particulier », etc.

C'est d'ailleurs en cela qu'Agnès Pitrou¹³ parle d'une situation des adolescents à la fois meilleure et plus difficile que celles de leurs aînés : meilleure par ce prolongement des études et la sophistication des formations, et cette proximité morale avec l'entourage et la famille ; difficile puisque dès l'école secondaire, ils sont mis dans un contexte de concurrence où la moindre défaillance peut générer la sanction d'un avenir ruiné de tout espoir de réussite socioprofessionnelle.

Il y a dans tous les domaines du quotidien des jeunes une alternance entre la responsabilisation et la déresponsabilisation. Se succèdent la responsabilisation pour ce qui concerne l'adolescent lui-même et la déresponsabilisation en ce qui concerne la place sociale accordée à l'adolescent. C'est dans ce décalage que se définit souvent « la crise adolescente » associée à la puberté. Ce que l'on nomme crise adolescente n'est, en réalité, que la crise de la responsabilité sociale. Les manifestations d'opposition observées ne sont pas inhérentes à cet âge de la vie, qui serait douloureux « par nature » mais le résultat d'attitudes sociales niant tout statut aux adolescents. Autrement dit, la crise adolescente est une construction sociale, un fait culturel total.

12. PITROU A., *op. cit.*

13. PITROU A., *op. cit.*

Le passage de l'enfance à l'adolescence se caractérise aujourd'hui par un état de valorisation et de reconnaissance de l'enfance, l'enfant-roi magnifié, adulé à un état de méfiance et parfois de rejet pour l'adolescence souvent encore appelé dans le sens commun par « l'âge bête, l'âge incontrôlable » c'est-à-dire l'adolescent-valet, qui gêne, déroute, inquiète, revendique. Cette « crise » que nous définirons comme sociale provient en partie de l'indifférence et parfois de la négation de cette population adolescente ; indifférence et négation qui s'illustrent dans les réponses inadaptées proposées par les institutions scolaires, familiales, sociales en général. Contrairement aux sociétés traditionnelles qui accompagnaient ces évolutions physiologiques pour les transformer en évolutions sociales par la responsabilisation des individus, notre société les stigmatise et / ou les ignore.

Michel Fize dans son analyse sur cette crise « adolescente » va plus loin en parlant de violences sociales générant cette crise. « Violences de l'école (...) quand elle exclut les uns, presse les autres, par des rythmes élevés, des programmes encyclopédiques. Violences aussi, et encore, des institutions culturelles et sportives, plus préoccupées de recruter des élites que de former des esprits. Violences du monde du travail qui n'ouvre plus ses portes correctement aux jeunes actifs. (...) Les violences sont morales ensuite, produites par une société qui ne fournit plus de valeurs collectives, de repères stables à ses membres, n'indique plus la voie à suivre, s'agite souvent de manière confuse. Société inquiète, anémique, qui clame haut et fort la règle de droit mais la respecte si peu. »¹⁴

L'idée de l'adolescence « à problèmes » a surgi dans les années 1980 avec les montées des difficultés économiques. Peut-être parce que les adolescents ressentent plus vivement qu'hier la peur du lendemain, parce qu'ils se désespèrent souvent d'un présent peu gratifiant, les adolescents aujourd'hui manifestent peut-être, effectivement, des états de crise prenant des formes diverses. Contrairement aux sociétés traditionnelles qui accompagnaient ce passage d'entre deux âges par un accroissement des responsabilités sociales, notre société propose l'incertitude et la précarité, la dépendance familiale ou institutionnelle ; on est donc loin d'une réelle responsabilisation sociale, citoyenne selon Michel Fize¹⁵. « *La jeunesse contemporaine est confrontée au néant. Avant, on avait moins cette hantise de savoir ce que l'on allait devenir. On avait moins ce problème de dire : "on ne va pas trouver d'emploi". Tandis que maintenant, c'est en ce sens que je parle de jeunesse confrontée au néant, il y a des jeunes qui savent ce qu'ils aimeraient faire plus tard, mais toutes les voies sont quasiment bouchées. J'entends au niveau des places d'apprentissages, il faut bientôt s'y prendre trois ans à l'avance pour avoir sa place d'apprentissage quand on sort de l'école. C'est quelque chose de très difficile de vivre à 12 ans et de se dire : "je vais commencer à chercher une place d'apprentissage". Ça c'est un grand problème. Cela touche également la voie des études. Avant lorsque l'on faisait des études, on savait que l'on avait beaucoup de chances de trouver un emploi directement à la sortie des études. Maintenant il y a des jeunes qui savent que de toutes façons en sortant de leur école il y aura des problèmes pour trouver un emploi.* » (entretien n° 14)

14. FIZE M., *Adolescence en crise ? Vers le droit à la reconnaissance sociale*, Paris, Éditions Hachette, 1998.

15. FIZE M., *op. cit.* Voir également GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Éditions Armand Colin, 1997.

À propos de cette incertitude et ce sentiment de précarité, l'ensemble des enquêtes sociologiques sur les jeunes posent ce constat de plus en plus prégnant : l'absence de confiance dans l'avenir et une vision plutôt fataliste du lendemain. Chez tous les jeunes rencontrés prédomine ce temps de projection dans l'avenir ; tous mettent en lien leur scolarité – parfois même leurs loisirs – et leur avenir professionnel. Certains positivent ce rapport à l'avenir mais la plupart éprouvent la plus grande difficulté à l'optimiser et en parlent plutôt sur le ton de l'idéal qui ne restera qu'idéal.

Florence Assouline¹⁶ dresse le portrait suivant de la jeunesse : « Pour la première fois depuis plusieurs décennies, les jeunes ne s'autorisent ni rêve ni folie, ni excès ni aventure, ni l'utopie ni le risque à l'erreur. Ils ne sont ni pour ni contre. Ils sont seuls (...) aujourd'hui – la jeunesse – ne s'adosse à aucun événement fondateur, aucune fracture historique, aucun mythe originel. Elle bute sur le sida et la drogue, le chômage et la précarité. Elle est sérieuse à 17 ans, elle a le *spleen* et aucun idéal. Ses excès sont balisés, ses aventures sponsorisées, ses rêves calibrés.(...) On est passé de "une seule solution la révolution !" à "tout va mal (pour moi) et tout ira de mal en pis (pour moi) !" (...) Ils ont peur par avance ».

Plusieurs études¹⁷ sur les représentations de l'avenir chez les jeunes font ressortir deux préoccupations principales : la famille et le travail. La famille reste l'idéal et la valeur par excellence. Le 80% des jeunes interrogés affirme que la première valeur à transmettre à leurs enfants, c'est le sens de la famille. Pour eux, la famille reste le modèle de stabilité organisée autour de rapports chaleureux¹⁸. Pourtant, ils ne pensent pas pouvoir construire, dans l'avenir, cette stabilité familiale.

Quant au travail, les jeunes le souhaitent stable, valorisant et bien rémunéré ; l'épanouissement et l'autonomie, la qualité du travail et « la réalisation de soi » sont les fils conducteurs des valeurs associées à l'idéal de l'emploi. Il n'est pas étonnant au vu de la situation économique actuelle et au regard de la position spécifique des jeunes sur le marché de l'emploi qu'il y ait un certain désenchantement quant à une projection des jeunes dans l'avenir. Tous les jeunes, quelle que soit leur expérience de réussite scolaire, sont, en ce qui concerne leur avenir professionnel, dans un état d'incertitude qui non seulement reflète les difficultés actuelles, plus ou moins réelles, d'obtention d'un emploi, mais découle d'une perception dramatisée du futur. Le monde contemporain est alors perçu comme un monde basé sur des changements négociables et renégociables ne permettant pas des projets et des engagements fermes à long terme. Cette instabilité s'observe, comme mentionné ci-dessus, dans les deux sphères principales de socialisation : la famille et le travail. Les jeunes dans ce tableau peu optimiste de leur devenir apprennent à vivre dans le court terme¹⁹. C'est également le propos de Luc Boltanski et Ève Chiapello²⁰ lorsqu'il parle de notre société comme d'une société « connexionniste » où la longue durée est obsolète et

16. Dossier spécial, Revue *Marianne*, n°61, 22 au 28 Juin 1998.

17. *Les études et le travail vus par les jeunes*, Paris, OCDE, 1983.

18. PRONOVOST G., *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996.

19. FIZE M., *op. cit.*

20. BOLTANSKI L. & CHIAPELLO È., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 1999.

où prime le court terme. Plus rien ne dure la vie entière. Il paraît donc difficile dans cette perspective d'ordonner un plan de vie surtout si « on entre dans l'avenir à reculons »²¹.

Les questions de responsabilisation des jeunes, de la famille et du travail seront assez logiquement au centre des observations de nos interlocuteurs. Pourtant, il ne faut pas cacher que certains propos obtenus à Delémont étaient largement plus optimistes : « *La jeunesse ne semble pas avoir de grands problèmes aujourd'hui. Elle est mieux intégrée qu'elle ne l'était il y a 50 ans.* » (entretien n° 4) Ou encore : « *Globalement, la jeunesse est saine et fonctionne plutôt bien.* » (entretien n° 12) Ces personnes avaient tendance alors à remettre en cause la légitimité même d'une intervention ciblée sur les jeunes à Delémont. Ces extraits d'entretien ne doivent toutefois pas être l'arbre qui cache la forêt. En effet, cette position n'est pas partagée par l'ensemble des personnes interrogées, loin s'en faut.

Nous avons pris l'option, dans un premier temps, de répertorier, sans classer, ni relier, les différents problèmes évoqués en entretiens. La question de la légitimation de l'activité « travail de rue » tentera de relier ces différentes problématiques rencontrées par la jeunesse delémontaine.

2.1. Fragmentation de la jeunesse

« Les divisions entre les âges sont arbitraires et la frontière entre jeunesse et vieillesse est dans toutes les sociétés un enjeu de luttes. »²² La jeunesse est donc un construit social : « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable; le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'un intérêt commun, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente. »²³ Il serait donc plus opportun de parler d'une jeunesse plurielle.

En effet, nombre d'interlocuteurs ont tenu à distinguer des groupes de jeunes: que ce soit sur des critères d'âge, d'appartenance ethnique ou encore à des bandes. « *Les problèmes sont liés aux tranches d'âges différentes et au mouvement culturel auquel ils appartiennent.* » (entretien n° 18)

Du reste, les experts de la Commission Fédérale sur la Jeunesse (CFJ) présentent différentes formes de fragmentation de la jeunesse²⁴:

- la fragmentation au travers des modes de regroupement se manifeste par une augmentation des clans, des tribus, des bandes, des groupes informels et éphémères, etc.;

21. DELCOURT J., "La socialisation : un processus continu dans la société en changement permanent" in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.M. & NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société. La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000.

22. BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Tunis, Éditions Cérès, 1993, pp. 143-145.

23. BOURDIEU P., *op. cit.*, pp. 143-145.

24. Rapport de la Commission Fédérale sur la Jeunesse (CFJ), *Loisirs; la jeunesse et les loisirs; La politique de la jeunesse; Objectifs et principes*, Berne, mars 1992.

- la fragmentation au travers des conditions de vie se visible dans la multiplication des statuts intermédiaires (stagiaire, 10^{ème} année, année sabbatique, zone,...);

- la fragmentation au travers des parcours de vie vécue apparaît dans l'alternance de phases d'activité et de non-activité;

- la fragmentation au travers des situations locales est visible dans les quartiers dits en difficultés (précarité socio-économique, minorités culturelles...).

Dans cet ordre d'idée, la question de la violence chez les jeunes a souvent été traitée par le biais de certains groupes plutôt que d'autres. « *En fait, un jeune tout seul, ça va. C'est quand ils sont en bande que ça s'aggrave.* » (entretien n° 22) Ainsi, le mouvement hip hop a souvent été mentionné comme source importante de perturbations à Delémont. Les propos sur les bandes ne sont pas tous dramatiques : « *Dans un petit pays comme le nôtre, on peut gérer la délinquance. On sait qui la commet. Il n'y a pas de zones d'ombre. Il n'y a pas de bandes hors contrôle de la population et de la police. Les bandes à Delémont ne survivent pas longtemps, car elles sont vite repérées.* » (entretien n° 15)

Cette image d'une jeunesse plurielle est importante pour la légitimation du travail de rue : non pas comme carte blanche car de toute manière, une partie de la jeunesse sera concernée par cette offre, mais plutôt, comme nous le verrons, comme tentative de trouver un commun dénominateur à la jeunesse contemporaine. Concrètement, passablement de personnes interrogées ont pointé l'importance des liens à tisser entre les jeunes et les adultes, mais aussi, et peut-être, encore plus fondamentalement, entre les jeunes eux-mêmes. Comme si, en d'autres termes, la fragmentation de la jeunesse contenait des éléments explosifs pour la société future.

Dans cette étude, nous le rappelons, il n'est pas question de se poser la question de la pertinence des différentes représentations de la jeunesse que nous avons pu rencontrer, mais de réfléchir en quoi ces représentations peuvent légitimer, ou non, un travail de rue à Delémont. Dès lors, après cette première description, il est possible de repérer un premier point d'ancrage possible à l'activité « travail de rue » : une tentative de relier les différentes jeunes entre elles.

2.2. Passivité de la jeunesse contemporaine

Une autre image forte de la jeunesse est rapidement apparue à travers les différents entretiens. Il s'agit d'une certaine passivité de la jeunesse, d'une certaine nonchalance, voire d'une indifférence généralisée. « *Les jeunes me donnent l'impression de s'embêter, d'être tristes. Ils passent des après-midi entiers au bistrot.* » (entretien n° 23) Dans un tel contexte, le travailleur de rue devient un motivateur : « *Le travailleur de rue serait l'entraîneur général de la vie, pour re-motiver les jeunes.* » (entretien n° 12) Cette image, qui correspond assez largement à la tentative de description théorique faite auparavant, trouve des échos concrets en termes de politiques à mettre en place pour / avec les jeunes.

Les experts de la CFJ²⁵ distinguent trois manières de concevoir une politique de la jeunesse:

- la politique pour la jeunesse est exécutée par les pouvoirs politiques qui sont les seuls décideurs. Les jeunes n'interviennent guère au niveau des décisions et des réalisations;
- la politique avec la jeunesse tient compte des revendications des jeunes;
- la politique de la jeunesse vise la participation totale des jeunes. Toutes les décisions sont prises par les jeunes eux-mêmes.

Certaines personnes interrogées parlent d'une jeunesse passive en attente de réponse du monde politique / institutionnel. Ce qui les amène à souhaiter une « activation » de la jeunesse contemporaine. Nous reviendrons plus largement sur cette question, dans la partie consacrée au rôle d'animation / occupation. Ce que nous pouvons retenir de ce point relève de la nécessité de ne pas apporter une offre supplémentaire à l'intention des jeunes, mais au contraire, de permettre leur responsabilisation et leur implication directe dans la vie en société. Encore une fois, des liens évidents peuvent être tirés avec la partie, plus théorique, consacrée à la représentation de la jeunesse contemporaine. *« Je remarque que beaucoup de jeunes maintenant ne savent plus vers quoi ils vont. Ils ont beaucoup d'angoisses par rapport à cela. Ils appréhendent ce futur. Ils appréhendent au sens de l'angoisse au lieu de l'appréhender positivement, en disant "et bien on va pouvoir faire quelque chose". »* (entretien n° 8) Concrètement, il n'est pas seulement question de tisser des liens entre les jeunes (eux-mêmes) et les adultes, l'idée exprimée dans ce contexte cherche plutôt à les responsabiliser en leur donnant la possibilité de réaliser des actions concrètes, insérées dans un laps de temps, plus ou moins long. La question de l'animation, abordée en quatrième partie du document, trouve largement sa légitimité dans ce type de représentations de la jeunesse contemporaine. Il ne s'agit donc pas, ici, d'offrir des loisirs supplémentaires, mais de leur permettre de construire eux-mêmes des actions concrètes permettant ainsi une meilleure responsabilisation et une participation à la vie sociale. En d'autres termes, c'est l'envie de voir une jeunesse non pas consommatrice, mais « citoyenne » qui ressort nettement de cette image.

2.3. Problèmes liés au racisme et à la violence

Le racisme apparaît comme un réel problème à Delémont. Ce phénomène a été mis en lumière par de nombreuses personnes interrogées. Les problèmes liés au racisme se manifestent au niveau de la cohabitation et du vivre-ensemble : le manque de liens et de connaissance des différentes cultures ainsi que le repli communautaire s'avèrent, en effet, problématique à Delémont. *« Les enfants d'ethnies étrangères, qui sont là depuis des années, de deuxième génération par exemple créent encore beaucoup de problèmes. Ils ne cherchent pas à s'intégrer avec les jeunes jurassiens. »* (entretien n° 13) Diverses manifestations visibles sont relevées (bagarres, propos racistes, provocations, difficultés

25. Rapport de la Commission Fédérale sur la Jeunesse (CFJ), *op. cit.*

d'intégration) principalement dans des endroits spécifiques (gare, certains bistrots, place de jeux).

La question du racisme va jusqu'à remettre en cause la focalisation sur la jeunesse. En fait, selon ces personnes interrogées, un bref état des lieux à Delémont pointerait rapidement des problèmes d'intégration, de culture, mais pas de problèmes spécifiques à la (les) jeunesse(s). « *Ce qu'il y a de spécifique à Delémont, c'est la population étrangère, deux fois plus importante qu'au niveau cantonal. Ce n'est pas sans conséquence sur la jeunesse.* » (entretien n° 2) Tout est compris à travers ce prisme de l'intégration et de la non-intégration. « *Les problèmes que rencontrent la jeunesse : ce sont les ruptures de formation, les ruptures de travail, les ruptures familiales... et parmi les étrangers, il y a un pourcentage élevé de jeunes qui, étant donné les difficultés rencontrées par leurs familles (liées à la migration), rencontrent ce genre de difficultés.* » (entretien n° 2) La société contemporaine n'assure plus l'intégration de tous. « *Il n'y a pas de problème spécifiquement jeune, leurs problèmes, comme pour tous : les étrangers. Ce sont les problèmes d'un monde qui est multiculturel et la rue devient un lieu d'échanges et de rencontres parfois un peu violent.* » (entretien n° 5)

La violence est souvent associée aux questions d'intégration des personnes étrangères. « *Il y a des niches de jeunes qui fonctionnent aujourd'hui avec beaucoup de violence, et qui font très peur. Entre autre, ce sont des groupes de personnes étrangères qui ont des fonctionnements qui ressemblent à ceux qui étaient les nôtres, 50-80 ans en arrière. Les clans et bagarres entre les villages, on a connu cela, mais ça n'existe plus. Par contre des bagarres de clans entre les congolais et les kossovars, oui. Et c'est peut-être ces choses-là qui attirent l'attention, mais ils ne sont pas majoritaires. Surtout du fait qu'ils sont en groupe, ça se voit. On le voit en tant que groupe.* » (entretien n° 4) « *Les jeunes de couleurs cherchent ceux qui viennent d'ex-Yougoslavie... Et ça fini toujours mal.* » (entretien n° 13) La question des groupes, des bandes est largement sujette à analyses. « *C'est plus le fait d'être en bande. S'ils sont seuls, il n'y a pas de problème, mais s'ils sont 7 ou 8 commencent alors les agressions.* » (entretien n° 6) Dans un tel contexte, il n'est pas rare d'entendre des propos associant le travail de rue à une tentative de résolution des problèmes d'intégration, des problèmes ethniques. « *Je peux imaginer le TdR, à l'image des expériences françaises, ciblé sur des problématiques spécifiques liées aux étrangers, où on a essayé d'intégrer la personne au mode de vie et à la culture pour faire le lien entre les cultures d'origine et la culture du pays d'accueil.* » (entretien n° 4)

La question de la violence semble pouvoir se régler, souvent, sans l'apport d'un travailleur de rue. « *Il y a deux ans, il y a eu un mouvement de panique au centre ville. Beaucoup de monde se faisait molester le soir par des jeunes qui cherchaient à déclencher des bagarres. La police est intervenue tout de suite en prenant contact avec les restaurateurs, la police municipale et le service judiciaire. Cela a calmé le jeu. Depuis il n'y a plus eu de bagarre de rue comme cela pourrait être le cas dans les grandes villes.* » (entretien n° 3) Pour l'instant, ces propos permettent de pointer l'importance de la question des étrangers à Delémont. Il n'est donc pas étonnant de recueillir des propos espérant une mise en place d'un travailleur « culturel » à Delémont. Ces propos remettent en cause une

trop forte focalisation de la part du travailleur de rue sur des questions de jeunesse et insistent, en parallèle, sur des réponses à trouver au niveau de l'intégration des communautés étrangères à Delémont. Contrairement au rôle de la police qui est de venir réprimer après les bagarres, le travailleur de rue devrait travailler en amont des manifestations de violence. « *La police arrive toujours après les événements.* » (entretien n° 13) La question des liens à recréer refait surface, mais cette fois, elle dépasse largement les liens entre jeunes, pour concerner toute la société delémontaine. Cette notion de liens à créer (ou non) est essentielle, c'est autour de celle-ci que se jouent les plus gros débats à propos du travail de rue. Nous aborderons, plus en détail, cette question avec les notions de médiation vs agent de médiation dans la quatrième partie du document.

La problématique suivante se révèle également d'une grande acuité aux yeux de la plupart des personnes interrogées.

2.4 Problématique du chômage

La problématique du chômage est parfois appelée comme explication pour l'ensemble des problèmes rencontrés par la jeunesse, comme cela a été pointé durant la présentation théorique des enjeux autour de la définition de la jeunesse. Dès lors, la légitimité de toute intervention est jaugée à son rapport à la problématique du chômage. « *Étant donné que la majorité des emplois de la région relèvent du secteur secondaire et qu'il y a un grand nombre de jeunes formés dans le secteur tertiaire* » (entretien n° 1), toute intervention envers la jeunesse devrait se focaliser autour des politiques de la formation et de l'emploi. D'autres interventions ne seraient que des pis-aller. « *Les formations deviennent de plus en plus dures et donc il y a de plus en plus de monde sur le carreau et puis ces gens sur le carreau n'ont plus rien à faire. Ils sont au chômage, ils sont dehors, et puis pour finir les gens disent "eh bien, les jeunes ne foutent plus rien". (...) En même temps il y a beaucoup de provoc', certains groupes aiment ce rôle de mal-aimés.* » (entretien n° 7)

En cas de chômage, ou d'incertitudes face à son avenir suite, par exemple à des changements fréquents d'orientation, le jeune s'aperçoit qu'il n'est plus rien et que l'ensemble des liens qui le reliaient aux autres membres de la société se sont rompus ou sont en train de se rompre. Les liens avec les collègues de travail, bien sûr mais, plus largement, avec les amis sont remis en cause. L'exemple de la petite ville autrichienne de Marienthal, analysée par Paul Lazarsfeld et son équipe²⁶ dans les années 1930, est à cet égard très instructif. La vie associative, particulièrement riche, s'est brutalement interrompue sous l'effet du chômage, lorsqu'à la suite de la crise de 1929, l'usine de textile, principale ressource économique de la ville, a été fermée. Aucune association n'a survécu, même celles qui se trouvaient les moins dépendantes de l'activité textile : les associations

26. LAZARSELD P, JAHODA M. & ZEISEL H., *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.

sportives et culturelles. Et pourtant, ce n'était plus faute de temps libre ! L'identité au travail génère des liens sociaux au-delà de l'usine, du chantier, du magasin ou du bureau. Le chômage d'un jeune n'est probablement pas comparable à la honte ressentie par un père de famille. Pourtant, comme cela a été évoqué auparavant, le chômage, l'inactivité, le zonage, comme l'incertitude ne sont pas sans conséquences pour un jeune que l'on somme de se réaliser, d'être autonome et responsable. Il n'est donc pas étonnant que la problématique du chômage prenne une place si importante dans les préoccupations des personnes interrogées. À noter à nouveau que la question des liens refait surface. Il serait dans ce contexte particulièrement important de s'assurer que les jeunes restent constamment en contact avec le monde adulte et institutionnel. En d'autres termes, c'est aux institutions traditionnelles de trouver des réponses aux questions de la formation et de l'emploi. Mais ce serait au travailleur de rue de s'assurer que personne ne décroche vis-à-vis de ces institutions. Il serait alors une porte d'entrée vers ces institutions. Puisque la problématique de l'emploi est si importante aux yeux des personnes interrogées, le travail de rue doit, toujours selon elles, centrer son activité autour de ces questions. L'insertion professionnelle reste l'objet de toutes les préoccupations. Dans cet ordre d'idée, le travail de rue n'est pas une mesure originale qui tenterait de trouver de nouvelles réponses aux problèmes juvéniles, le travail de rue exercerait un rôle de porte d'entrée pour les institutions qui existent déjà. « *La seule chose à faire c'est de la répression. J'ai essayé de discuter, mais ça ne sert à rien. Ils (les jeunes à problèmes) sont déjà passés par le Déclit, les ORP. C'est des gens qui ne travaillent pas et sur qui on n'a aucun contrôle.* » (entretien n° 21) Tant que ces jeunes ne seront pas insérés, professionnellement parlant, toute intervention est jugée inutile ou impossible (?). Bien que les échecs soient nombreux, les institutions traditionnelles du social gardent toute leur crédibilité aux yeux de la plupart de nos interlocuteurs.

La problématique suivante peut paraître de moindre gravité après avoir traité la question de l'emploi des jeunes. Pourtant, la notion des loisirs de la jeunesse a, quasiment dans tous les entretiens, trouvé un important écho auprès des adultes interrogés.

2.5. Les loisirs à Delémont

Les problématiques de loisirs (vivre en société, associations...) ressortent nettement dans de nombreux entretiens. « *Les problèmes rencontrés par les jeunes, c'est qu'ils ne sont pas trop bien compris par les adultes, parce que les rassemblements de jeunes : ça fait du bruit. La société devient un peu intolérante, on supporte de moins en moins le bruit. (...) Le problème des abattoirs résume assez bien la question : on ne veut pas des jeunes en vieille ville, parce que ça fait du bruit ; alors on essaye de les mettre en dehors de la ville, mais pas trop, mais ça ne va pas encore. Alors on va les parquer dans les zones industrielles, dans de vieilles usines. Ils seront loin et donc peut-être encore plus écartés de la société. Un des problèmes vient de là : ils n'ont pas de lieu où se retrouver bien entre*

eux. » (entretien n° 5) Ou encore : « *En fait, il manque des espaces où les jeunes puissent se sentir à l'aise et faire des activités qui leur plaisent.* » (entretien n° 20). Certains entretiens réduisent les problèmes rencontrés par la jeunesse contemporaine à une inadéquation entre l'offre et la demande au niveau des loisirs (entretien no 6, 8 et 10).

Mais d'une manière plus générale, l'importance du lien associatif²⁷ pour les individus et plus généralement pour la cohésion sociale n'est plus à prouver. Il n'est pas très original d'affirmer que l'associatif joue un rôle fondamental pour la collectivité, en contribuant à l'intégration sociale entendue comme le fonctionnement des mécanismes d'interdépendance qui permettent une vie sociale harmonieuse. Des grands noms de la sociologie comme Emile Durkheim, à la fin du XIX^e siècle déjà, voyaient dans les associations le remède à la solitude des individus qui, coupés de la communauté, trouvaient dans l'association le moyen de s'intégrer à un réseau affectif. De plus, ce qu'il appelle les « groupes secondaires » avaient à ses yeux deux autres fonctions : constituer un cadre de référence partagé au niveau des valeurs et sensibiliser les individus aux intérêts de la communauté tout entière. Bien qu'il faille un peu reconsidérer cette vision, notamment à la lumière des études récentes qui montrent que la participation à la vie associative est corrélée à la place occupée au sein de la hiérarchie sociale (on a constaté par exemple que l'engagement dans la vie associative va de pair avec le niveau de formation), il reste indéniable que « la participation (à la vie associative) représente un mode privilégié de sociabilité, de rapport à autrui, et favorise ainsi l'intégration affective des individus dans la société, en même temps qu'elle les canalise dans une certaine conformité aux normes sociales fondamentales (souci d'autrui, sens de la réciprocité et de la responsabilité); en d'autres termes, la participation contribue à assurer l'identité sociale des personnes »²⁸. Pourtant, cette forme d'intégration à la société par le biais des associations (culturelles ou sportives) n'est plus évidente pour une partie de la jeunesse. De nombreux entretiens ont insisté sur une opposition entre une jeunesse intégrée dans des associations, et donc, prise en charge, en partie du moins, par des adultes, et une jeunesse, de plus en plus nombreuse, non intégrée à des activités associatives, ne construisant donc plus de liens formels avec le monde adulte. « *Souvent les jeunes qui font partie d'une société (gym, foot, etc.) en ayant un encadrement, ils ont une discipline. Cette jeunesse se met plus facilement dans les règles qu'on lui demande.* » (entretien n° 12) En suivant Jean Kellerhals²⁹, on peut identifier deux principaux types de conséquences à la participation associative : l'intégration et l'apprentissage / socialisation.

- L'association contribue à l'intégration sociale : en servant de cadre de référence aux membres, elle leur permet de donner un sens à leur propre activité et à celles qui les entourent. L'association transmet au minimum de l'information sur le fonctionnement de la société, mais peut aussi contribuer à former la capacité des individus à juger leur environnement et prendre en conséquence les bonnes décisions au niveau de leur comportement.

27. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Relations État/secteur associatif. Organisation du partenariat*, Rapport n° 15, Cahier n° 3, Genève, Octobre 2001.

28. FRAGNIÈRE J.P., "Pour les associations" in "*Relations État/monde associatif*" *La Lettre du CES*, n° 24, 2001.

29. KELLERHALS J., *Les associations dans le jeu démocratique*, Lausanne, Éditions Payot, 1974.

L'individu qui participe au monde associatif assume plus généralement un rôle dans la communauté, ce qui renforce son engagement social. L'association constitue donc un lieu de sociabilité: on accroît les interactions, donc les gens sont moins seuls, on crée un terrain où les relations sont potentiellement basées plutôt sur la coopération que sur la compétition, ce qui entraîne une certaine détente d'esprit.

- L'association sert en quelque sorte de terrain d'apprentissage pour le fonctionnement du système démocratique et plus généralement la prise de décision collective. La participation accroît l'ouverture d'esprit et le plus grand nombre d'interactions entre des individus de milieux différents entraîne une plus grande recherche et une diffusion plus importante de l'information.

La question associative constitue donc un problème relativement important aux yeux de certains interlocuteurs. De cette représentation de la jeunesse, le travailleur de rue aurait à jouer un double rôle de création de liens entre les jeunes et les adultes (plus particulièrement pour les jeunes non insérés dans les associations) et d'animation, dans le sens de création d'activités pour (et par les jeunes eux-mêmes) pour compenser l'absence des associations (culturelles ou sportives).

Le dernier problème évoqué à maintes reprises par les adultes en contacts fréquents avec des jeunes mais non-professionnels du social est la problématique de la consommation des jeunes, et plus particulièrement de l'abus d'alcool³⁰.

2.6. Jeunes et consommations

Aucun professionnel du « social » ne mentionne des questions de consommation, mal-être... nouveaux et / ou problématiques. « *Je n'ai pas remarqué d'augmentation marquante d'alcool ou de drogues douces auprès des jeunes.* » (entretien n° 3) Le problème est réduit à un strict niveau individuel : « *Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes de consommation, mais il ne s'agit pas d'un problème social. Je n'ai jamais vu une réaction publique face à l'alcoolisme du week-end des jeunes. Par contre, si une personne étrangère monte le ton sur la place, on en fait un article dans le journal.* » (entretien n° 4)

Presque par opposition, la question des consommations juvéniles n'est pas minimisée par les adultes non-professionnels du social, en contact régulier avec des jeunes : « *Un autre problème : c'est quand même l'alcool chez les jeunes. Les jeunes boivent beaucoup plus qu'avant. Même si on ne peut pas généraliser, il y a une autre forme d'alcoolisme. Il y a une forme d'évasion, de mal-être qui s'exprime par là.* » (entretien n° 5) Cette notion du mal-être revient à plusieurs reprises lors d'entretiens, plus particulièrement lorsqu'il est

30. Le fait que les professionnels du social n'évoquent pas la question de l'abus de certaines consommations (comme l'alcool) est intéressant. Cela est toutefois difficile à analyser. Est-ce nier la question de l'abus de certaines substances, est-ce juger ces abus non problématiques ou est-ce encore une manière de s'assurer d'une collaboration avec le travailleur de rue ?

question de l'école. « *Il y a des commentaires venant du monde de l'enseignement par rapport à des jeunes qui arrivent à l'école dans des états pas nets (consommation de cannabis ou autre). Il y a aussi le problème du suicide, de la santé mentale qui est aussi un souci des écoles. De là à dire que c'est nouveau, c'est difficile de se prononcer. Il y a peut-être des choses qui sont plus mises en avant, comme une consommation de plus en plus précoce d'alcool, tabac, etc.* » (entretien n° 9) Dans cette optique, le travail de rue prend une dimension toute particulière. Il est alors pensé en terme d'une nouvelle action à créer en vue de prévenir des abus de consommations quelconques. La notion de thérapie de rue pourra être rapprochée de cette image de la jeunesse.

Ce bref descriptif de différents problèmes rencontrés par la jeunesse delémontaine pointe globalement un enjeu de taille : le travail de rue est-il une nouvelle offre, en soi, pour la jeunesse ou n'est-il qu'un « aiguilleur » vers les institutions traditionnelles du social ? La légitimité du travail de rue dépend largement de la réponse que l'on cherche à apporter à ce dilemme.

3. Travail de rue vs « travail social traditionnel »

3.1. Tout change

« Rien d'étonnant si, à côté des travailleurs sociaux en poste depuis trois décennies, se sont multipliés des emplois complémentaires, parallèles ou concurrents. Rien d'étonnant si s'inventent d'autres pratiques pour des temps incertains. »³¹ C'est sur cette analyse que débute un essai de Jacques Ion au sujet de l'évolution du travail social contemporain. Aussi provocants soient-ils, ces propos ont fait sens pour quelques professionnels de l'action sociale, sans toutefois entamer une profonde remise en cause de ce qui existe aujourd'hui. Ainsi, le « travail social ordinaire » devrait s'adapter aux nouveaux besoins et nouveaux problèmes sociaux. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'inventer un autre travail social, mais de permettre au travail social classique une adaptation aux besoins et problèmes sociaux. « *Ce n'est pas une question de poste, mais d'être attentif à l'évolution sociale, l'évolution de la demande et d'y répondre en s'y adaptant. L'évolution de la société amène des problèmes nouveaux et il faut accompagner ça. Ça peut être les mêmes personnes, mais qui prennent en charge des nouveaux problèmes. C'est un faux débat que de savoir s'il faut créer une structure nouvelle. Les services tels qu'ils existent sur le plan formel peuvent s'adapter en réfléchissant sur une mission nouvelle par rapport à l'évolution sociale actuelle et répondre à la nouvelle demande. Tous les services doivent pouvoir s'adapter. Il faut donc les moyens suffisants et surtout des gens formés qui soient capable de répondre.* » (entretien n° 2)

31. ION J., *Le Travail social au singulier*, Paris, Éditions Dunod, 1998, p. 2.

Toutefois, quelques personnes interrogées ont estimé, à l'image des propos de Jacques Ion, qu'il devenait urgent de joindre en parallèle à l'intervention sociale classique un nouveau travail social, comme pourrait l'être le travail de rue. « *Le TdR doit être plus près de l'animation que du travail social. S'il travaille avec les jeunes, il va en rencontrer de toute sorte : des jeunes qui ont besoin, par exemple, d'un suivi psychologique, et là il les dirige vers une structure d'aide, mais aussi et surtout, ça peut être des jeunes qui ont juste envie de réaliser quelque chose. Donc il doit être multifonctionnel, il ne doit pas être à la recherche de jeunes à problèmes, sinon on reste dans le travail social classique.* » (entretien n° 9) Ce dernier extrait d'entretien introduit un changement de logique. C'est un peu comme si parallèlement au « travail social traditionnel », tout un chacun était invité à intervenir dans le social, ou plutôt dans le vivre-ensemble. Ce serait alors dans ce genre d'activités que s'insérerait le travail de rue. Il ne serait alors pas question de régler des problèmes sociaux particuliers, mais de favoriser le vivre-ensemble de toute la société, autrement dit, de favoriser les liens et les échanges entre chacun, ou encore de créer des possibilités de rencontres. « *À côté des institutions, il y a le tissu associatif, qui est particulièrement important dans le Jura. Il crée des liens intergénérationnels dans la région. Les structures officielles souvent n'y pensent pas forcément. Dans ce tissu associatif le travailleur de rue a de nouveau ce rôle de lien. En tout cas il doit savoir ce qui se passe au niveau associatif. Le lien est moins stigmatisant.* » (entretien n° 11)

Cette vision ne reflète pas l'avis de la majorité des personnes interrogées. Toutefois, elle permet d'introduire des distinctions entre différentes activités à l'intérieur du travail social.

3.2. Le front, l'arrière et les dispositifs de triage

Les détours théoriques nous ont permis jusqu'à présent de placer, dans un ensemble plus global, les diverses représentations de la jeunesse observées sur le terrain. Un nouveau détour théorique nous permettra cette fois, de mieux comprendre les différentes orientations à envisager autour du poste de travailleur de rue à Delémont. En effet, la marge de manœuvre semble, à première vue, immense. Et sans ce passage par une contextualisation théorique, il serait difficile d'ordonner toutes ces propositions.

Ainsi, de manière très abstraite, Elisabeth Maurel³² distingue dans le champ de l'action sociale trois idéaux-types de métiers :

- Les métiers de la présence sociale, qui assurent écoute immédiate et présence directe et correspondent aux fonctions d'accueil, conseil, orientation. Le service social a longtemps été présent à ce niveau; les assistants sociaux s'attachaient à décoder la première demande et à comprendre le non-dit derrière le besoin exprimé

32. MAUREL E., "De l'observation à la typologie des emplois sociaux" in CHOPART J.N. (S/s la dir. de), *Les Mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000, pp. 25-52.

d'aide financière. Aujourd'hui, la longueur des files d'attente dans les services a conduit à déléguer cette fonction à des agents d'accueil de formations diverses. On entend par là l'accueil de tout premier niveau. Il s'agit d'un accueil de type guichet, axé sur le renseignement, l'orientation vers d'autres services ou la remise d'imprimés divers. Il implique des connaissances administrativo-sociale et une capacité d'évaluation de la situation (prises de rendez-vous pour divers intervenants...). Cette fonction de premier accueil peut facilement et légitimement se réaliser dans la rue. Ces postes de premier accueil constituent le premier front de l'intervention sociale, et en ce sens un lieu stratégique pour la gestion de la réponse. Il met en œuvre un travail de diagnostic, d'évaluation de la situation et d'orientation nécessitant disponibilité et écoute. Cela nécessite de la part de ces professionnels une parfaite connaissance des procédures et conditions spécifiques à chaque situation. « Ils offrent, sous des formes diverses, une écoute sociale immédiate, non différée, sans procédure, sans prescription, permanente, gratuite, à savoir non finalisée sous forme de contrats, de parcours, d'objectifs. Cette présence sociale suppose un contact direct avec le public dans des lieux de proximité et de quotidienneté, sous l'emprise de la pression non régulée du public. Ils n'engagent pas de prise en charge suivie, de traitement. Leur activité est circonscrite par des fonctions d'accueil, de conseil et d'orientation. »³³

- Les métiers d'organisation, caractérisés par l'absence d'intervention opérationnelle directe ou de relation individuelle d'aide aux usagers. Ce sont des métiers centrés sur la construction d'une offre de service, sur le développement territorial, sur la mobilisation sociale. Ils correspondent aux fonctions d'encadrement, de négociation stratégique, d'ingénierie sociale, en rapport plus ou moins direct avec les publics du champ social. Les travailleurs sociaux sont peu représentés dans ce champ alors qu'il est porteur de lourds enjeux pour l'avenir de l'action sociale.

- Les métiers d'intervention, basés sur un lien proche avec les usagers, dans un objectif de transformation de la situation et de résolution des problèmes. Ils se distinguent du premier bloc car il y a prise en charge et traitement et du deuxième bloc car le contact direct avec le public est au cœur de la fonction. Parmi ces métiers, certains exercent des interfaces actives entre la demande et l'offre; d'autres assurent plutôt un accompagnement à base procédurale avec un poids fort des logiques institutionnelles (mesures d'insertion sociale, aide sociale à l'enfance...); d'autres enfin interviennent dans le champ socio-pédagogique et sont centrés sur l'accompagnement vers la socialisation. Les métiers de base du travail social se situent essentiellement à ce niveau.

33. MAUREL E., *loc.cit.*, p. 31.

Ces trois types de métiers sont bien entendu des idéaux-types. Toutefois, ce détour théorique permet de reclasser différentes représentations autour de la notion de travail social et travail « social » de rue. Ces distinctions ont été, consciemment ou non, opérée par tous les acteurs interrogés. D'une manière générale, il est fait une claire distinction entre ce que devrait faire un travailleur de rue et le travailleur social, dit traditionnel. Intéressons-nous, non pas aux attentes concrètes, mais à la construction d'un idéal-type de l'activité de travail de rue, telle que souvent imaginée par nos interlocuteurs. Pour le dire autrement, tout l'enjeu se situe entre les catégories 1 et 3. Dans laquelle de ces catégories se situe le travail de rue ?

3.3. Le travail « social » de rue comme métier de premier accueil ?

Différents manuels placent le travail « social » de rue dans les métiers de premier accueil³⁴. « Ce qui fonde les métiers de rue : une fonction de médiation et de régulation de proximité, en relation quotidienne avec les habitants et articulée sur un spectre large d'interventions polyvalentes, alliant le technique et le social. L'hypothèse commune qui peut relier l'ensemble de ces métiers de "présence sociale" renvoie à un diagnostic sur l'évolution des professions sociales classiques. La pression créée sur ces dernières par la détérioration massive des conditions de vie les a conduites à réorganiser leurs modes d'intervention en introduisant une plus grande distanciation avec la demande sociale brute. Il y a de moins en moins d'accès immédiat à ces professionnels, leurs interventions sont différées dans le temps, finalisées sous forme de contrats et de projets, leur présence physique dans les espaces de la vie quotidienne est de plus en plus réduite. Les métiers de "présence sociale" surgissent donc ou se transforment dans une logique de réponse à ces phénomènes, en occupant des espaces laissés vides par les modes classiques d'intervention sociale, à savoir les espaces de la quotidienneté, de l'immédiateté, de la proximité (spatiale, temporelle, culturelle). »³⁵

Un propos obtenu durant l'entretien n° 2 reflète bien cette idée : « *S'il faut aller dans la rue chercher des gens, parce qu'ils ne viendront pas dans les services, parce qu'ils ne sont pas demandeurs, il faut aller les chercher.* » (entretien n° 2) Pour le dire d'une autre manière, les problèmes rencontrés par les jeunes, ou pour utiliser une expression plus médiatique, l'exclusion, ne sont pas pensés comme une inadaptation individuelle mais plutôt comme un rejet de la société. Il s'agit alors, selon cette conception, de modifier la société en recréant les liens où ils n'existent plus. Concrètement, si le travail social ordinaire est incapable d'entendre les besoins des jeunes, il faut envoyer un émissaire qui fera lien. Il

34. Pour la lisibilité du texte, nous reprendrons par la suite le texte principalement utilisé au sujet des différentes classifications de métiers du social. Il est possible de retrouver des classifications très proches de la typologie développée par Elisabeth Maurel dans les ouvrages de Jacques Ion *op. cit.*; de Marc-Henry Soulet, *Petit précis de grammaire indigène du travail social, Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg Suisse, Collection Res Socialis, 1997.

35. MAUREL E., *loc. cit.*, p. 32.

n'a pas à inventer un nouveau travail social, les anciennes institutions, une fois le contact rétabli, pourront intervenir valablement. Ce travail de création de liens dépasse largement la question de relais entre les jeunes et les institutions sociales, mais concernent tous les liens imaginables en société³⁶. « Dans l'exclusion, il a l'attitude d'une société. Plus fondamentalement, c'est le lien social qui est en cause. »³⁷ « *Il n'y a pas de relais : s'ils ont envie de faire quelque chose ils ne savent pas à qui s'adresser, comment faire, etc. soit ils sont dans une structure déjà établie, qui fonctionne déjà, soit ils se débrouillent entre eux. Alors il y a souvent plein d'idées et d'énergie, mais il manque le savoir d'où et comment organiser.* » (entretien n° 11) Le travailleur de rue n'est alors pas un intervenant social au sens de la troisième catégorie d'Elisabeth Maurel. Il n'a pas une visée de résolution des problèmes. Il ne serait qu'un aiguilleur, un facilitateur.

« *C'est un lien avec les différentes structures qui peuvent accompagner la jeunesse dans certaines démarches. Et il a aussi un rôle d'orientation par rapport à différentes questions. C'est sûr que c'est un travail qui se fait avec les jeunes mais qui se fait aussi avec les institutions, parce qu'il doit être au courant du réseau local, de ce qui se fait et se passe, être au courant de tout ce qui se fait pour la jeunesse, pour pouvoir répondre au mieux aux demandes qui seront posées.* » (entretien n° 11)

Cette représentation du travail de rue implique alors une forte relation entre le travail de rue et le « travail social traditionnel ». Le premier étant au service du second.

3.4. Les notions de proximité et de distanciation

C'est bien parce que le travail de rue serait différent d'un travail social traditionnel, qu'il serait légitime. Ces deux types de métiers, tous deux centrés sur le contact avec le public, font apparaître deux modalités assez distinctes de ce contact: celle où il est construit sur une proximité à la fois spatiale, temporelle, et culturelle avec la population (c'est sur cette base que les travailleurs de rue construisent leur légitimité) et celle où il est structuré par des procédures formalisées qui traduisent la nécessité de processus de distanciation dans le temps et dans l'espace et de mécanismes d'objectivation, base de la professionnalité (procédures de rencontre, rythmes organisés, projets finalisés).³⁸ Pour le dire plus simplement : « *Quelqu'un qui arrive avec une apparence informelle, qui n'est pas envoyé par un service qui vous juge, qui a rencontré votre gamin, qui a discuté avec lui... peut-être qu'on n'a pas le même a priori qu'avec un assistant social qui a un rapport à faire, etc...l'étiquette avec laquelle on arrive chez les gens, n'est pas indifférente. Parce que selon l'étiquette on a l'impression d'entrer dans une spirale de jugement ou que l'on veut vous aider de manière presque désintéressée.* » (entretien n° 8) Sans vouloir revenir sur la notion de liens à créer (ou non), l'extrait d'entretien pointe la question du contact qui doit

36. Voir à ce sujet ASCHER F. & GODARD F., « Vers une troisième solidarité » in *Esprit*, n° 11, n° 258, 1999, pp. 168-189.

37. FREYNET M.F., "La médiation, nouvelle technique, nouveau métier? La médiation, un enjeu pour la refondation du travail social" in *Revue française de service social*, n° 198, 2000, p. 99.

38. MAUREL E., *loc. cit.*, pp. 37.

se faire presque « naturellement » pour le travailleur de rue : « *Ça doit être quelqu'un avec qui on peut facilement entrer en contact, avec qui on peut parler de presque n'importe quoi. L'important c'est de pouvoir établir un contact. C'est un lien. Il doit créer un lien. Parfois les ados ne sont simplement pas au courant de ce qui existe comme structure.* » (entretien n° 11) Cette proximité est un art difficile à exercer pour le travailleur de rue. Comme nous le verrons en cinquième partie du document, il s'agit de ne pas se confondre avec la population objet de l'intervention. Proche, mais pas trop !

3.5. Le flou, le bricolage

La question de la relation à la population-cible, n'est peut-être pas la plus préoccupante pour l'heure. En effet, cette question touche potentiellement, du moins, tout travailleur social. Ce qui semble préoccuper prioritairement les personnes *interviewées* ressort du domaine de l'objet de l'intervention, entendu non plus en terme de la population-cible à définir, mais en terme du comment intervenir, avec quels outils ? « Plusieurs analyses l'ont déjà souligné : le bricolage est sans doute ce qui qualifie le plus justement l'action sociale et l'intervention sociale dans leur mise en oeuvre³⁹. Bricoler en ce sens signifie devoir composer avec des matériaux de fortune, *i.e.* qu'on ne maîtrise pas, et donc rendant impensable une programmation effective du travail – à l'exception des grandes lignes. »⁴⁰ « Il faut toutefois prendre garde de ne pas réduire cette notion de bricolage à l'action improvisée que l'on doit produire en situation d'urgence, quand l'intervenant social fait avec ce qu'il a et comme il peut pour réagir et poser un acte, *i.e.* se débrouille. Aucune intervention ne peut y échapper, sauf à être en contradiction avec les finalités mêmes du travail auprès de la clientèle en raison de la rigidité et la sécheresse que ferait encourir une formalisation trop grande. »⁴¹ « À l'instar du consommateur analysé par Michel De Certeau⁴², le travailleur social ne dispose pas d'une matière première qui lui soit propre pour produire. Il doit composer avec des matériaux qui lui sont imposés par la clientèle. Cette adaptation aux contingences des situations vécues par cette dernière, cette flexibilité à leur évolution et à leur variation (à son humeur, serait-on tenté de dire) forme la caractéristique majeure de l'organisation de son travail. De ce fait, l'activité professionnelle effective d'un travailleur social à un moment donné s'apparente toujours à un collage d'approches différentes. (...) Il y a bien des axes de conduite qu'il se fixe, mais il est contraint de s'accorder beaucoup de dérogations. Les objectifs généraux du programme sont connus mais le déroulement concret de celui-ci est imprévisible. Il faut donc constamment composer et s'adapter. (...) Cette notion de bricolage pour qualifier l'intervention est diversement appréciée par les travailleurs sociaux, selon qu'elle renvoie à leurs yeux à l'idée d'inventivité, valorisant l'esprit d'initiative et flattant l'autonomie créatrice des

39. Cf. notamment LE GALL D. & MARTIN C., *Pas de social sans bricolage*, Caen, CRTS, 1985. Faire avec, Cahiers de la Recherche sur le Travail Social, n° 10, 1986.

40. SOULET M.H., *op. cit.*, p. 44.

41. SOULET M.H., *op. cit.*, p. 45.

42. DE CERTEAU M. & GIRARD L., *L'Invention du quotidien*, tome 1, Arts de faire, Paris, Éditions UGE, 1980, p. 11.

professionnels ou à l'idée de dépannage plus ou moins habile faisant encourir le risque d'une dépréciation de la professionnalité. »⁴³ « *On ne peut pas dire que son rôle est comme ça et pas comme ça, parce qu'il y a aussi les cas de figures qui se présentent.* » (entretien n° 14) L'extrait d'entretien suivant insiste sur le fait que le bricolage ne veut pas dire absence d'objectif(s). Au contraire même, il doit avoir des objectifs clairs, c'est au niveau des voies pour y arriver qu'il doit être souple et prêt à bricoler en fonction de ce qu'on veut bien lui offrir. Dès lors, l'absence d'objectifs clairs, ou du moins objectivés face à l'ensemble des acteurs delémontains, est perçue très négativement. « *À Delémont, il y a eu plusieurs essais de réponses par rapport aux jeunes. Il y a eu le conseil des jeunes, la maison des jeunes, etc., mais très peu de coordination entre ces choses-là. (...) Il n'y a pas eu la même coordination et organisation qu'ailleurs, par exemple à Moudon, où il y avait des objectifs assez clairs de prise en charge, de la transition école-formation, avec autant un partie accueil, divertissement, suivi scolaire, pont école-apprentissage, accompagnement, etc. Mais on ne pas appeler ça du travail de rue. En même temps il y avait un descriptif qui était plus clair quand à l'attente face aux travailleurs sociaux. Par contre pour le travail de rue, le descriptif est d'approcher une certaine population, très floue et indéfinie, mais on ne sait même pas trop pour quoi faire, dans quel objectif...* » (entretien n° 4) Cette question sera reprise dans la partie consacrée à l'impact du travail de rue à Delémont.

Suite à cette première description théorique de l'activité « travail de rue », il nous est possible d'aborder plus directement les opinions obtenues sur le terrain.

4. Que devrait faire le TdR selon les acteurs interrogés ?

Le tableau présenté ci-dessus est tiré d'analyses théoriques sur et autour du travail social de rue ou traditionnel. Il ne reflète donc pas directement les représentations des personnes interrogées. Il est donc intéressant de partir immédiatement des propos obtenus en entretiens afin de peaufiner l'analyse. En effet, le modèle théorique de « premier accueil » ne semble pas soulever de grosses oppositions. Pourtant, lorsqu'en entretien, nous avons demandé des précisions sur ce que le travailleur de rue devait concrètement réaliser, d'autres modèles professionnels sont apparus.

Les personnes interrogées ne connaissant pas précisément le cahier des charges du travailleur de rue, les opinions obtenues sur ce qu'il fait et sur ce qu'il devrait faire se sont avérées multiples, voire opposées. « *Ça doit être une personne de référence pour n'importe quel jeune. Il devrait avoir ce côté éducateur de rue et puis ce côté peut-être plus que de les relayer à des institutions, mais de les aider à monter des projets et à les faire avancer.* » (entretien n° 9) Cet extrait est révélateur d'une opinion *a priori* assez vague et fourre-tout

43. SOULET M.H., *op. cit.*, pp. 46-47.

sur le métier de travailleur de rue. Mais lorsque les questions se voulaient un peu plus précises, rapidement différentes démarcations se sont mises à jour.

4.1. Au niveau des relations jeunes-adultes

4.1.1. Agent de médiation

Il est possible de mettre en évidence un premier idéal-type : l'agent de médiation. Ce type de position implique une activité précise pour le travailleur de rue. Il doit inciter les acteurs à se rencontrer. Il est un facilitateur, un aiguilleur. « *Il est très important qu'il ait une grande capacité d'écoute, d'ouverture et d'avoir un bon tissu, des liens avec les autres structures vers lesquelles aiguiller les jeunes.* » (entretien n° 17) Il ne prend toutefois aucun contact direct entre les différents acteurs de la situation (parents et institutions sociales). Il doit relier les jeunes aux institutions pour maintenir / créer un sentiment d'appartenance à la société. « *Il doit être complémentaire aux structures qui existent, pas "concurrent". Il ne doit pas faire de la prise en charge, mais faire le lien, diriger... c'est un panneau indicateur.* » (entretien n° 11) Cet extrait d'entretien est encore un peu flou sur l'activité concrète du travailleur de rue. Il convient donc d'analyser un peu plus les notions de facilitateur et aiguilleur. « Cet agent de médiation, en perpétuelle position d'intersection, va davantage créer des situations propices à la rencontre des partenaires et au déclenchement des processus d'action collective que prendre lui-même des initiatives en matière d'action. Il joue plus un rôle d'instigateur et de déclencheur que de maître d'œuvre. Il est plus un catalyseur et un auxiliaire dépanneur qu'un promoteur. Visant l'instauration ou la restauration de la capacité à être acteur dans les groupes familiaux et sociaux avec lesquels il travaille, il se met sur le recul quand les autochtones commencent à prendre les choses en mains, tout en restant prêt à intervenir si l'on a besoin de lui. Cette position d'agent de médiation implique un jeu continu sur la communication plus que la mise en œuvre d'une gamme de moyens de réponse préétablie, la saisie des opportunités plus que la réalisation d'une liste d'opérations précise, le sens de la négociation autant que l'aptitude à éveiller une prise de conscience et à stimuler des solidarités locales. Il y a là une position de tiers social au sens de Jacques Beauchard⁴⁴, mais peut-être encore plus une activité de conscience organisatrice au sens de Pierre Belleville⁴⁵. Le concept de marginal sécant, forgé par Haroun Jamous⁴⁶, pour rendre compte de la position originale du travailleur social, rend bien compte de ce rôle de mise en communication de catégories de partenaires souvent étrangères les unes aux autres, joué par un acteur marginal qui participe des différents systèmes sans jamais être complètement d'aucun. »⁴⁷ Pour résumer cette longue citation, la tâche des travailleurs sociaux, agent de médiation, n'est pas de produire eux-mêmes l'action,

44. BEAUCHARD J., *Identités collectives et travail social*, Toulouse, Éditions Privat, 1979.

45. BELLEVILLE P., *Animation, pour quelle vie sociale?*, Paris, Éditions Tema, 1973.

46. JAMOUS H., *Sociologie de la décision*, Paris, Éditions du CNRS, 1968.

47. GOUDET B., "La fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités" in BLANC B., DORIVAL M., GÉRARD R., ROUX S. & ULLERN M.C., *Actions collectives et travail social*, Tome 2, Processus d'action et d'évaluation, Paris, Éditions ESF, 1989, p. 43.

mais d'en permettre ou d'en faciliter les processus par restauration ou remodelage des conditions du jeu social⁴⁸.

4.1.2. Médiateur

Toujours en guise de réponse à la question des relations qu'il doit ou non instaurer entre les jeunes et les adultes, nous pouvons faire émerger une nouvelle figure du travailleur de rue : le médiateur. Le travailleur de rue est relais entre les différents acteurs qui ne pourraient pas être en contact sans son aide. Le travailleur n'est plus agent, mais acteur, il participe activement à l'action.

Cette vision est largement dominante parmi les personnes interrogées. « *Je n'ai pas de relations institutionnelles pour l'heure avec le TdR, mais j'imagine que c'est temporaire. Les gens, dont s'occupe le TdR, sont des gens en rupture. Il sera donc obligé de reconstruire les réseaux manquants. Et là, les jeunes seront (re)mis en lien avec des institutions. Mais ça doit partir des jeunes et du contact avec les jeunes.* » (entretien n° 2) Cet extrait d'entretien laisse encore une place importante à la volonté des jeunes. Cette vision peut être parfois un peu plus directive : « *Son rôle est de pouvoir créer un lien entre les jeunes et l'autorité, quelle qu'elle soit: service social ou police municipale, le maire, etc. L'autorité, quelle qu'elle soit, elle est mal ressentie par les jeunes.* » (entretien n° 3) La volonté du jeune disparaît dans cet extrait d'entretien. Son rôle étant de créer un dialogue, là précisément, où il n'y en a plus. Dès lors, « *le TdR, c'est un maillon important de la chaîne.* » (entretien n° 3) En d'autres termes, les institutions traditionnelles de la société (qu'elles soient du travail social, du monde des loisirs, du monde politique...) ne peuvent se passer de ce médiateur, capable de les mettre en relation avec les jeunes, faute de pouvoir le faire elles-mêmes. « *La société envoie des messages aux jeunes, mais ces messages n'arrivent pas et le TdR doit le faire à sa place.* » (entretien n° 3) Et encore : « *il y a cinquante ans en arrière, quand on croisait un enfant qui fumait, M. tout-le-monde du quartier intervenait. Aujourd'hui la même personne qui intervient comme ça avec un jeune se retrouve avec trois jeunes qui crient autour de lui en le traitant de tous les noms. On voit bien que le travailleur de rue pourrait remplir cette mission.* » (entretien n° 4) Dans le même ordre d'idée : « *Le problème c'est qu'avant il y avait un contrôle informel qui venait de tout le monde. Et aujourd'hui, cela n'existe plus.* » (entretien n° 16)

Parfois, certains interlocuteurs ont insisté sur la nécessité de créer un dialogue dans les deux sens : entre jeunes et adultes et entre adultes et jeunes. « *Le TdR doit écouter ces jeunes et retransmettre les vœux et les désirs des jeunes à l'autorité. Et vice-versa. Il est important que l'autorité tienne compte de l'avis des jeunes, si on veut vivre en communauté il faut tenir compte de l'avis de tout le monde.* » (entretien n° 3) Cette activité est alors ressentie comme un soutien aux institutions ordinaires de la société. « *Avoir quelqu'un à travers lequel on pourrait avoir un contact direct avec les jeunes, ça nous aiderait pas mal.* » (entretien n° 12)

48. JACQUES E., "La médiation, production de sens et transaction sociale" in *La fonction de médiation, Journées d'études d'avril 1986*, IRTS Aquitaine.

Ces quelques extraits d'entretiens permettent de pointer des différences professionnelles importantes selon que le travailleur de rue est un agent de médiation ou un médiateur. Pour les partisans de la médiation, une forte attente de collaboration entre le travailleur de rue et les diverses institutions (sociales, sportives, culturelles, politiques...) est attendue. Pour les partisans de l'agent de médiation, l'attente se transforme en une parfaite connaissance de tout ce qui existe afin de suggérer des liens, des collaborations, des demandes entre les jeunes et ces mêmes institutions. Toutefois, le travailleur de rue n'entrerait pas directement en contact avec les institutions, si ce n'est pour apprendre à se connaître.

En d'autres termes, la médiation est « une action accomplie par un tiers, entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision finale, destinée à faire naître ou renaître entre eux des relations nouvelles, soit à prévenir ou guérir entre eux des relations perturbées »⁴⁹. Cette définition pointe l'essentiel, à savoir que la médiation est une action visant à rétablir des relations d'échange. Il ne s'agit pas de concilier directement des points de vue, des logiques ou des intérêts, car cela appartient aux protagonistes, mais d'établir ou de rétablir une communication entre administrations et administrés. La médiation vise à mettre les acteurs en situation de comprendre ce qui leur arrive, c'est-à-dire, pour les administrés, de comprendre les décisions administratives qu'ils contestent et de les aider, à partir de là, à formuler le cas échéant une demande de réexamen de leur cas. Pour les services, il s'agit de comprendre ce qu'il faut éventuellement rectifier dans leurs comportements et leurs pratiques⁵⁰. Les relations directes entre les individus, groupes associatifs et institutions ne vont plus de soi, le travailleur de rue doit alors les recréer, les redynamiser.

Cette définition plus « théorique » de la médiation ne va pas sans soulever quelques dangers. Le médiateur, bien qu'actif dans la relation, ne doit pas s'identifier à l'un des protagonistes du rapport soit comme agent institutionnel qui impose le contrôle social, soit en relation quasi symbiotique avec les exclus, entérinant ainsi leur exclusion. Si l'on considère la figure dans l'espace, on voit que le travail social est au sommet d'un prisme. C'est en reliant les trois pôles à la fois (individus objets de l'intervention, groupes informels locaux, institutions) qu'il permet une nouvelle articulation des rapports sociaux, à travers les enjeux quotidiens de la vie locale. Il s'agit d'investir les espaces existants, de susciter de nouveaux espaces, de créer des occasions pour de nouveaux liens⁵¹.

Le travailleur de rue médiateur doit alors « tenir les deux bouts de la chaîne » : soit une dimension relationnelle de proximité visant à la requalification du jeune, et une approche du territoire contribuant à la recréation du lien social. D'une part, la médiation sociale met en œuvre une action de proximité tournée vers le jeune; celle-ci suppose un contact direct où seront privilégiés l'écoute, l'accompagnement, la relation interpersonnelle, en vue de mobiliser les jeunes dans une dynamique individuelle et collective. Ce travail relationnel

49. SIX J.F., *Dynamique de la médiation*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1995, p. 165.

50. WARIN Ph., *Les dépanneurs de justice, Les "petits fonctionnaires" entre qualité et équité*, Paris, Éditions L.G.D.J., collection Droit et société, no 33, 2002, p. 53.

51. FREYNET M.F., *loc. cit.*, p. 101.

visé à la requalification sociale du jeune; il consiste à repositionner le jeune comme acteur à part entière, à qui l'on reconnaît positivement des qualités d'être et des ressources personnelles.

D'autre part, la médiation sociale réside dans une action tournée vers l'environnement local, et qui repose sur une mobilisation de toutes les ressources locales à travers une mise en réseau. L'intervenant s'efforce alors de contribuer à créer les conditions propices à une meilleure inscription du jeune dans la société. Du point de vue du territoire, cette action de transformation sociale s'attache à favoriser la réinstauration d'un lien social. Aussi ce type de pratique est-il appelé à s'inscrire dans une logique de développement local solidaire, dynamique collective par quoi les habitants d'un territoire donné sont amenés à inventer ensemble des réponses collectives à leurs besoins⁵².

« Tout d'abord, la tentation est fréquente d'occuper une position d'intermédiaire qui consiste à se positionner entre les jeunes et la société, c'est-à-dire entre les jeunes et des adultes ou des institutions. Il est possible ici de décliner différents rôles pervers du médiateur, qui n'aboutissent qu'à leur propre reproduction car ils entretiennent le vide relationnel entre jeunes et adultes ou acteurs locaux. L'intervenant se fait alors porte-parole, avocat, interprète de son public en direction des pouvoirs publics ou de tel ou tel acteur institutionnel, ou encore il est celui-qui-fait-à-la-place-de. C'est le piège dans lequel tombent les acteurs sociaux qui se trouvent être dans un processus d'identification aux jeunes, et qui se veulent en empathie totale avec leur public; se manifeste notamment ici la tentation narcissique du travail social qui recherche dans le regard de l'autre une image positive, gratifiante de lui-même. Ou bien, à l'inverse, cette position d'intermédiaire est celle de l'acteur qui se trouve institué comme relais, représentant, messager des institutions auprès des jeunes; dans ce cas, le médiateur se fait le pur et simple agent d'une fonction de "paix sociale" ou de régulation sociale. Mais, dans les deux cas, sa position revient à faire écran, à s'interposer. Dans un tel système, le médium est un élément indispensable de la communication entre les deux parties, lesquelles ne peuvent être en interaction sans lui. D'une certaine façon, le médiateur est dans une logique d'interposition, il s'inscrit directement sur le même plan relationnel que les deux parties auprès desquelles il intervient, sa position pouvant se trouver selon les cas plus proche de l'une que de l'autre; seulement, il évite de la sorte que s'établissent des relations de face à face entre le jeune et les adultes ou les acteurs institutionnels impliqués. Cette position d'intermédiaire est également fréquente lorsque la médiation s'inscrit exclusivement dans une logique d'évitement de conflit. Mais, ce faisant, il s'agit d'une fonction ponctuelle et de court terme qui nie son objet même de médiation sociale. »⁵³

L'idée de médiation se concrétise, pour les acteurs interrogés, par le projet : une fois le contact établi, il faut aller plus loin. « Une fois qu'on est entré en relation, c'est ensuite de proposer, d'essayer de définir des projets : quitter la marge, rentrer dans le circuit de formation, d'apprentissage, faire des projets. » (entretien n° 2) L'entrée en contact avec les

52. BONDU D., *Nouvelles pratiques de médiation sociale, Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, Éditions ESF, 1998, p. 113.

53. BONDU D., *op. cit.*, pp. 156-157.

jeunes n'est qu'une étape du processus. « *Il faut voir s'il y a des liens à retisser avec les parents, avec la famille. Tirer tous les fils qu'on peut tirer.* » (entretien n° 2)

Les jeunes ont un potentiel de résolution des problèmes par eux-mêmes à exploiter. « *Donner les clés, c'est donner du sens, les possibilités d'agir. C'est comme ça que les jeunes quittent la marge. Quelqu'un qui est à la marge, c'est quelqu'un qui est déconnecté. En lui donnant des clés on lui donne la possibilité de s'ouvrir sur la vie sociale.* » (entretien n° 16) Dans le même ordre d'idée, le travail social aurait tendance à se « tayloriser », alors même qu'au contraire, les acteurs institutionnels et sociaux devraient apprendre à travailler ensemble (et non pas l'un après l'autre). « *J'ai le sentiment qu'aujourd'hui on est de plus en plus en train de multiplier les interventions, qu'on regroupe tout cela sous le terme de travail de réseau, avec le risque de diluer la responsabilité des intervenants : chacun se refile le bébé. Actuellement il y a une difficulté à définir qui fait quoi, mais ce n'est pas une histoire de quantité, c'est plutôt une question de qualité dans l'intervention.* » (entretien n° 4)

La collaboration entre les institutions suite au travail de médiation débouche parfois dans l'esprit de nos interlocuteurs sur une formalisation, voire une contractualisation. « *Un bon TdR ne pourrait que mettre en évidence les failles du système : ce que les gens ne font pas, les rapports entre les institutions qui ne fonctionnent pas, etc. Il faudrait qu'il soit délégué par l'ensemble des personnes qui pourraient être les partenaires d'un réseau. Dans les faits le TdR renvoie à différents endroits, mais si ces endroits ne sont pas coordonnés, ne fonctionnent pas bien on ne pourra pas grand-chose.* » (entretien n° 4) Sans envisager pour tous une collaboration formelle entre les différentes institutions locales, l'activité du travailleur de rue suppose une parfaite connaissance du monde institutionnel social et associatif. « *L'investissement de base, parallèle à la rue, il faut pouvoir visiter des institutions, visiter ce qui existe, visiter le planning etc. Il faut visiter, prendre des contacts, des références, etc...* » (entretien n° 7) La vision du travailleur de rue (re)mettant en contact les jeunes et le monde adulte est l'opinion largement dominante auprès des personnes interrogées. « *Le travailleur de rue doit être quelqu'un de fort, au niveau de sa personnalité, et donner des limites. Il doit pouvoir entrer en relation, non uniquement avec des jeunes mais aussi avec des adultes, (...) il faut peut-être prendre des contacts avec les parents, avec l'accord des jeunes, peut-être faire des liens. Il doit être un médiateur.* » (entretien n° 17) Cette parfaite connaissance du monde institutionnel n'a de sens que si le travailleur de rue est capable d'écouter les jeunes eux-mêmes. « *Il faut pouvoir diriger les jeunes vers l'institution, le service qui existe déjà. Mais, déjà connaître les nécessités, les besoins des jeunes, c'est indispensable.* » (entretien n° 19)

Dans cette optique, le travail de rue ne se cantonne pas, loin s'en faut, à la rue. Bien au contraire, il s'agirait plutôt de relier la « rue » au reste de la société. « *Le TdR n'est donc pas seulement dans la rue, mais travaille aussi à la rencontre des familles. Je m'imagine que si un TdR rencontre un jeune qui lui confie quelque chose par rapport à sa famille, qui en fait son confident, le TdR pourrait se demander pourquoi ne pas prendre contact avec cette famille pour essayer d'améliorer les choses, entamer le dialogue, les conseiller.* » (entretien n° 8) Autrement dit, ce qui ne peut s'exprimer que dans la rue ne va pas se

résoudre dans la rue ! « *L'objectif doit être d'avoir un contact avec toute la population et faire le lien entre les adultes et les plus jeunes ; par exemple voir quels sont les problèmes des jeunes pour ne pas les reléguer à plus tard. Il doit faire le lien entre les jeunes et les services (médico-)sociaux, les faire connaître aux jeunes rencontrés.* » (entretien n° 9) Ce modèle professionnel se construit en opposition par rapport à un modèle plus « médical ». « *À un moment donné on avait tendance à faire un travail qu'avec le jeune qui avait un problème, ou qu'avec les parents. Alors que finalement, je trouve qu'il faut que l'on mette tout le monde ensemble. Je prends un exemple : il ne faut pas seulement soigner celui qui fait de la déprime, mais discuter avec tout son entourage pour arriver à trouver des solutions. Parce que si on le soigne au moyen de médicaments, ou que l'on lui fait une thérapie, c'est peut-être pas suffisant, parce qu'il n'y a que lui qui va être soigné, et qu'il faudrait qu'autour de lui on comprenne ou peut-être aussi que l'on change certaines attitudes pour que l'on arrive à trouver une solution tous ensemble et que l'on reparte d'un bon pied. À mon avis c'est ça qui est important.* » (entretien n° 14) Ce dernier extrait d'entretien est en quelque sorte une démedicalisation des problèmes sociaux. Le travailleur de rue, comme médiateur, serait celui qui rappellerait aux différents acteurs sociaux leur nécessité d'agir tous ensemble. Les problèmes sociaux sont justement sociaux et ne se « soignent / traitent » donc pas par une relation duale entre, par exemple, le jeune et le travailleur de rue.

La dernière citation insistant sur le côté inabouti d'une relation duale. « *Quand le contact c'est fait, je pense que le dialogue doit s'élargir. Pourquoi, il ne pourrait pas avoir de contact avec les parents, avec les institutions ?* » (entretien n° 14)

Par opposition à ce modèle, certains interlocuteurs se contentent largement de ce que nous avons appelé ci-dessus une relation duale. Au contraire même, cette relation doit être le but explicite de l'activité du travailleur de rue à Delémont.

4.2. Thérapeute de rue

Cette nouvelle façon de comprendre l'activité du travailleur de rue est en quelque sorte au fondement des premiers ancrages d'un travail social dans la rue. Le travail social de rue suit l'idée qu'il faille sortir des murs de l'institution et aller là où se trouvent les jeunes et où se jouent parfois des situations problématiques. Son objectif principal consiste en un travail de prévention en première ligne et de réduction des risques. Il paraît important d'insister sur cette origine de nombreux travailleurs de rue qui appartenaient à des institutions ordinaires et qui se « contentaient » de délocaliser une partie des activités institutionnelles⁵⁴. Ainsi, il n'est pas besoin d'envisager une médiation entre les jeunes et les institutions, le travailleur

54. Cette image n'a quasiment jamais été directement évoquée. En effet, le travailleur de rue n'est pas clairement associé à l'association Tans-AT. D'autre part, nos questions concernaient l'activité "travail de rue" et non par Trans-AT directement. Cela a, peut-être, induit une fausse représentation de l'activité du travailleur de rue. Nous reviendrons sur la question du rattachement à Trans-AT en fin de document.

de rue représentant directement une institution, prouve que les institutions sont toujours capables d'entrer en relation avec les jeunes. Le travailleur de rue est un envoyé d'une institution précise, comme une infirmière travaillant au domicile de ses clients est envoyée par un service régional médico-social.

Bien que le poste de travailleur de rue à Delémont soit dissocié, dans l'esprit des personnes interrogées, de Trans-AT, l'idée d'un travailleur de rue n'ayant aucune responsabilité de médiation a été à plusieurs reprises évoquée. Un autre modèle professionnel apparaît alors : le travail de rue comme relation duale à instaurer dans la rue, faute de pouvoir le faire ailleurs, sans nécessité aucune de créer des liens autres que ceux qui unissent le travailleur de rue aux jeunes.

Les activités concrètes du travailleur de rue sont alors clairement identifiables⁵⁵:

L'intervention de rue est basée sur une relation profonde qui s'inscrit dans la durée. L'essentiel est d'établir une permanence dans l'espace et dans le temps – le travailleur de rue est dans une temporalité différente de celle de l'intervenant classique.

Cette intervention a lieu sur le territoire du jeune. Il importe donc d'en respecter les règles et de ne pas imposer la relation. C'est le jeune qui est mandataire et la relation est donc choisie par lui. Le travailleur de rue n'est qu'un outil, que le jeune peut utiliser ou non. En fait, et pour dire autrement, l'activité du travailleur de rue est la relation qu'il va créer avec des jeunes en difficultés. Dans ce modèle, cette relation est la finalité de l'intervention.

La méthodologie du travailleur de rue est généralement scindée en trois étapes:

- le zonage

Il s'agit en quelque sorte d'une recherche préalable à toute intervention. Au cours de cette phase, le travailleur de rue émet des hypothèses de travail (concernant le choix du terrain d'action, le public-cible...) et vérifie leur pertinence en les confrontant à la réalité du terrain. Le zonage est alors une observation tous azimuts permettant de mieux connaître le terrain d'action, le public, les valeurs et règles qui les caractérisent.

- l'immersion

Le travailleur de rue observe sans intervenir mais régulièrement afin d'être identifié par le public et d'être reconnu comme étant naturellement présent sur le terrain.

- la présence active

Création d'un espace de parole, présence comme personne ressource, dynamique de relais, ...

Il faut préciser que les jeunes changeant régulièrement de lieux de rencontre, de groupes..., qu'il y a nécessité de retourner fréquemment au zonage (suivant les

55. Cf. Rapport de recherche, *Le travail de rue en Communauté française*, Fondation Roi Baudouin, SCHAUT C. & VAN CAMPENHOUDT L. & PATTYN J., octobre 1994.

changements de saisons, de lieux de regroupement ou de passage, l'apparition de nouveaux jeunes,...) pour évaluer la pertinence de l'action, laquelle exige une réactualisation constante⁵⁶.

La relation étant l'objet du travailleur de rue, il ne peut être spécialisé dans un domaine, il est avant tout un généraliste. Le but premier est de laisser aux jeunes la possibilité de s'exprimer sans être jugés. Il faut savoir parler de tout, la rencontre ayant autant d'importance que l'aide⁵⁷.

Certains acteurs *interviewés* imaginent alors le travailleur de rue comme un « *thérapeute travaillant directement dans la rue* » : la relation duale entre le travailleur de rue et les jeunes étant la finalité de son action. C'est un peu comme s'il devait « adapter » certains jeunes à la société. « *Il a une fonction de thérapeute.* » (entretien n° 3) Pour refléter cette idée, la notion d'éducateur de rue a été soulevée à plusieurs reprises. Ce professionnel devant être une référence pour les jeunes. En montrant l'exemple, en quelque sorte. En prodiguant des conseils au bon moment. « *Son travail principal est la thérapie, mais il ne peut pas, ne pas être relais de temps en temps. On voit dans des documentaires qu'en France, de plus en plus de conflits entre jeunes dans des quartiers à risque sont atténués grâce à l'intervention de l'animateur de rue, par sa présence et son dialogue.* » (entretien n° 3) La notion, très à la mode, de *coaching* est avancée dans ce même sens. « *C'est une sorte de coaching, la possibilité d'aller discuter avec quelqu'un, comme aller chez un psychologue ou chez le psychiatre, sans être étiqueté.* » (entretien n° 8) Ou encore : « *Il faut quelqu'un qui puisse coacher ces jeunes, leur donner des filons : où ils doivent taper pour arriver à organiser telle ou telle chose.* » (entretien n° 19) Dans cette dernière citation, le lien à créer entre les jeunes et le monde adulte réapparaît.

Encore une fois, le concept de « grand frère » utilisé par les CFF fait surface pour conforter cette idée d'éducateur des rues prodiguant des conseils et montrant l'exemple. « *Son rôle (au TdR) doit être plus celui d'une écoute que d'un lien entre les jeunes et le monde adulte. Il peut être un lien, mais ce n'est pas son but. (...) Il doit plutôt épauler les jeunes, à l'image d'un grand frère. Un rôle donc plus d'éducateur et une porte ouverte à l'écoute, une présence plus chaleureuse.* » (entretien n° 10) « *Le TdR n'a pas de moyens répressifs. Il peut conseiller, il peut mettre en garde et ça, c'est à long terme, préférable à la répression.* » (entretien n° 17) La relation duale établie entre les jeunes et le travailleur de rue n'est pas toujours confondue avec un acte thérapeutique, de traitement... « *Cette écoute ne rime pas avec thérapie. S'il remarque des problèmes plus graves chez certains, il doit les orienter vers les services adéquats. C'est les yeux et les oreilles de la société.* » (entretien n° 18) Suite à cette restriction, ressort une idée de médiation.

La question de la relation duale, comme forme autosuffisante au travail social, correspond à un changement important de philosophie.

56. DAVID G., "Sésame pour la rue" in *L'Observatoire, Revue d'action sociale et médico-sociale*, n° 9-10, 1996, pp. 40-41.

57. DAVID G., *loc. cit.*, pp. 41-42.

4.2.1. L'insertion, une transformation du social⁵⁸

La rhétorique de l'insertion amène avec elle une nouvelle compréhension de la société. L'insertion reste, dans l'esprit des personnes interrogées, essentiellement une action sur les individus plutôt que sur les structures. En fait, comme si la société ne portait pas de responsabilité face à l'inadaptation de certains individus.

L'insertion est alors pensée comme un dispositif s'adressant à des personnes à normaliser en vue d'une adaptation à la vie professionnelle et sociale⁵⁹. Les personnes à insérer représentent donc une catégorie particulière de déviants qui n'est pas sans rappeler les remarques de Talcott Parsons⁶⁰ sur le rôle de malade. L'insertion par le soin psychologique ou médical représente une forme typique des pratiques regroupées sous le vocable d'insertion, mais encore toute pratique d'insertion centrée sur l'individu peut se comprendre sur le modèle général de la « thérapie ». La médecine représente un facteur de stabilité sociale en canalisant la déviance potentielle que constituent les maladies et les comportements qu'elle entraîne et en définissant un statut précis pour le malade. Celui qui est reconnu comme malade bénéficie tout d'abord de droits : le droit de ne pas satisfaire à tout ou partie de ses obligations traditionnelles, notamment celle de travailler; le droit de ne pas être tenu pour responsable de son état; et enfin, le droit de recevoir de l'aide. Ces droits ont pour contrepartie des obligations qui en limitent les dangers potentiels pour l'ordre social: il doit considérer sa maladie comme étant indésirable et doit chercher à améliorer son état. Pour cela, il doit rechercher l'aide d'une personne compétente, en l'occurrence le médecin, et suivre ses prescriptions. De cette façon, le malade peut déroger à un certain nombre de contraintes valables pour les biens portants sans que son acte puisse apparaître comme une remise en cause de l'ordre social. De plus, il reste intégré à la société globale, même si il ne peut momentanément en satisfaire toutes les obligations. La neutralité affective et scientifique du médecin est la clé de voûte du système car elle vient légitimer le traitement dérogatoire et empêcher les abus.

Cette description théorique du rôle de régulation sociale de la médecine a bien évidemment fait l'objet de critiques.

L'intérêt du modèle de Parsons n'est donc pas de décrire un fonctionnement réel mais plutôt de proposer une sorte de mythe de la gestion rationnelle et fonctionnelle des comportements déviants; mythe qui semble se développer dans nos sociétés contemporaines comme le montrent les tentatives de considérer le pédophile, celui qui se ruine dans des jeux d'argent, l'alcoolique, le toxicomane et bien d'autres comme des malades. L'extension continue du domaine de ce qui est considéré comme maladie, comme pathologie, est un signe du développement de ce mode de gestion du social. Dans quelles

58. SOULET M.H., "De l'intégration à l'insertion. Les transformations du social" in *Repères*, n° 11, 1996, pp. 40-42.

59. LORIOU M., "Qu'est-ce que l'insertion? Proposition pour la formalisation théorique d'une notion pratique" in LORIOU M., *Qu'est-ce que l'insertion. Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999.

60. PARSONS T., *The Social System*, Editions RKP, 1951.

mesures peut-on considérer que les pratiques qualifiées de « politiques d'insertion » s'inscrivent dans ce type de logique?

Les travailleurs sociaux en charge de l'insertion doivent, à partir de connaissances théoriques, notamment psychologiques, et de leur expérience, proposer un traitement particulier. L'acceptation (et l'application) de ce traitement par le bénéficiaire constitue la preuve de sa bonne volonté. En requalifiant le problème d'insertion sous la forme d'une quasi-maladie, voire d'une véritable maladie, le travailleur social trouve un schéma d'interprétation permettant en principe d'octroyer un statut relativement légitime à l'assisté. C'est pourquoi le statut de malade permet souvent de consolider le statut d'assisté en offrant une trame simple et relativement évidente pour le travail d'insertion : si la personne ne peut pas travailler parce qu'elle est malade sa situation devient compréhensible et légitime. Quant à son traitement social, il est évident : cette personne a le droit, mais aussi le devoir, d'être soignée.

Par exemple, la difficulté à construire et à maintenir un projet personnel dans un contexte d'échecs répétés peut être interprété comme un signe d'apathie, voire de troubles psychologiques. Ce phénomène est encore accentué par l'apparition d'un vocabulaire sur les « degrés de potentiel » : éducatibilité, employabilité, insérabilité...

De telles représentations permettent de dériver vers une idée de « maladie mentale » ouvrant la voie à une gestion des problèmes se rapprochant du modèle plus simple qu'offre la maladie physique. Le travail de réinsertion devient une sorte de psychothérapie entreprise soit par le travailleur social lui-même, soit par un psychologue.

En France par exemple, plus de la moitié des missions locales mènent aujourd'hui des actions très variées autour du mal-être des jeunes : activités sportives, ateliers de relaxation ou de travail autour de l'image de soi, groupes de paroles... Certaines missions locales ont ainsi ouvert des espaces-santé donnant la possibilité aux jeunes de consulter, de leur propre initiative ou sur la proposition du travailleur social, un médecin généraliste ou un psychologue.

Présentée de cette façon, l'insertion devient la recherche d'un traitement pour une maladie ou une quasi-maladie. Si la personne est malade, c'est qu'elle n'est pas responsable de son état et mérite une aide à condition qu'elle fasse preuve de sa bonne volonté en acceptant le traitement et l'étiquette de quasi-malade qu'on lui propose.

Chaque type d'acteur engagé dans ce jeu social – travailleurs sociaux, responsables publics, professionnels de la santé, personnes assistées – y trouve plus ou moins son compte.

La reconnaissance de la maladie par les organismes sanitaires et sociaux devient alors un moyen de restructurer l'identité personnelle et sociale de la personne en lui donnant une certaine explication de ses problèmes pour soi et pour autrui – je suis comme cela à cause de la maladie –, c'est-à-dire une certaine cohérence dans le parcours biographique. De plus, la maladie et les traitements qu'elle induit représentent une forme minimale de lien social.

Cette médicalisation des problèmes sociaux n'a soulevé que de très rares critiques : « *Ce qui peut nous inquiéter est une sorte de psychiatrisation de la société.* » (entretien n° 4) Ou encore: « *(...) on se rend compte qu'ils (certains jeunes) ont décroché à cause d'une consommation de shit assez importante et qui se retrouvent aujourd'hui avec une médicalisation, un prescriptif médical (...).* » (entretien n° 26)

Pour les acteurs interrogés associant le travail de rue à une logique d'intervention duale, la figure du « professionnel de la relation » est rassurante, voire légitime l'intervention. Du reste, il n'était pas rare d'entendre des expressions telles que « traitement des problèmes sociaux », ou encore il faut « soigner » ces jeunes en difficulté.

Pourtant, la figure du professionnel de la relation (duale) est bien pâle face à la figure suivante : le travailleur de rue comme animateur (de rue).

4.3. Animation / occupation

Instinctivement, tous les acteurs interrogés ont utilisé, à un moment ou à un autre durant l'entretien, l'expression « d'animateur de rue ». Il est difficile de comprendre ce lien si fort entre le travail de rue et l'animation. Est-ce le constat d'une jeunesse apathique, est-ce la peur de l'oisiveté, est-ce la conséquence d'une inadapation des associations de loisirs...? En tout état de cause, cette figure professionnelle est omniprésente et semble se confirmer directement sur le terrain. « *Lors de notre rencontre avec le TdR, nous avons bien compris qu'il devait se concentrer essentiellement autour de l'organisation d'activités, comme des activités sportives, de travail..., pour pouvoir aider des jeunes à problèmes qui l'approchent en les occupant.* » (entretien n° 3) Ou encore : « *Ceux qui pensent que le TdR doit avoir une fonction de thérapeute, de médiateur, etc. (...) Ils n'ont rien compris, ils restent liés à une vision du travail social et du travail de rue qui est ancienne, voire dépassée. Ce qu'il doit être, c'est un animateur à l'écoute des jeunes et prêt à les aider pour organiser des activités.* » (entretien no 20).

En fait, ces discours semblent vouloir à tout prix « sortir » les jeunes des rues, ou plutôt nous devrions dire, les « rentrer » ! L'espace public « rue » ne permet pas l'oisiveté, la zone aux yeux des adultes. Il s'agit alors de leur trouver une autre place.

4.3.1. Intervention face à un acteur collectif

Si l'animation, comme nous venons de le souligner, peut être pensée comme une activité dite d'occupation, elle peut également être pensée comme une possibilité de se confronter, de dialoguer, de construire un projet collectif... C'est ainsi que ressort la notion de médiation esquissée auparavant comme figure professionnelle. La rhétorique de l'animation fait alors appel à des « acteurs collectifs » : « groupe », « bande », « population », « communauté », « association »... et non à des individus « atomisés ». La dimension

citoyenne, avec ses droits et devoirs, est valorisée. L'organisation de l'action suppose de construire un rapport de force, de conclure des alliances, de conduire des négociations⁶¹. « L'investissement demandé (au travailleur de rue) est celui de "l'implication avec la population", de "l'engagement". (...) Les rapports sociaux attendus sont ceux de la démocratie directe et participative, du développement solidaire. La collaboration, la coopération permettent une promotion collective. »⁶² L'acteur est collectif, mais il est considéré comme responsable de son devenir. La population est désignée comme acteur de son développement, elle se prend en charge à partir de ses potentialités, capacités, ressources. Cette idée n'est pas sans rappeler la notion de « conscientisation » propre à Paulo Freire. « L'action vise à mobiliser les acteurs locaux pour une transformation des rapports sociaux dans un espace donné. »⁶³ Le terme même de « conscientisation » a été utilisé à deux reprises par nos interlocuteurs. Une conception de la société ressort très clairement : elle est l'actrice de sa propre production⁶⁴. En fait, la société construit rationnellement et démocratiquement son destin⁶⁵, cela pointe les potentiels importants d'action de tout un chacun. La société n'est pas un donné, elle est un construit. Les acteurs peuvent donc faire des choix, apprendre de leur action, expérimenter d'autres choses⁶⁶. La société est ce que les acteurs veulent qu'elle soit. Cette conception de la société légitime une intervention sur des groupes sociaux, plutôt que sur des individus atomisés. Cette intervention permettant ainsi de mettre en route un processus de négociation collective, puis de prise de décision démocratique. Les acteurs sociaux s'impliquant alors dans le devenir de la société.

Le travail de rue prend alors une dimension collective instituant le mouvement en société en invitant les acteurs à revendiquer, à se faire une place, à participer concrètement au développement de la société. Toute la littérature sur le travail social collectif suppose cette même logique.

5. La question de la formation

La question de la formation ne fait pas sens aux yeux des personnes interrogées. En fait, le travailleur de rue est avant tout une personnalité, la question des compétences professionnelles n'étant pas réellement importante. La notion de savoir-être est alors essentielle dans l'esprit de nos interlocuteurs.

61. Cf. DUMAS B. & SÉGUIER M., *Construire des actions collectives, développer les solidarités*, Lyon, Éditions Chronique sociale, 1997.

62. BIGOT F. & RIVARD Th., "Des univers de référence spécifiques" in CHOPART J.N. (S/s la dir. de), *op. cit.*, pp. 237-238.

63. BIGOT F. & RIVARD Th., *loc. cit.*, p. 239.

64. TOURAINE A., *Production de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

65. ETZIONI A., *Les organisations modernes*, Gembloux, Éditions Duculot, 1971.

66. ZUNIGA R., *Planifier et évaluer l'action sociale*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, Collection Intervenir, 1994, p. 15.

5.1. La gestion d'une double dynamique professionnelle et personnelle

Le travailleur de rue peut aider les jeunes « parce qu'il est extérieur au cercle des intimes, il peut les écouter – et ils osent alors se confier, au moins partiellement – parce qu'il n'est pas impliqué dans le quotidien des relations familiales. À ce versant professionnel de leur travailleur social, ils ajoutent une dimension affective, à tout le moins interpersonnelle, complémentaire. Il faut un minimum de complicité et de réciprocité, ce que traduisent des partages de convivialité (repas, cafés...) et des marques concrètes d'affectivité (utilisation des prénoms...) pour que l'intervention soit supportable et ait quelque chance de se concrétiser positivement. »⁶⁷ « Le travailleur social s'apparente en ce sens à celui qui est proche au point parfois de faire partie intégrante de la famille, mais avec lequel il n'est pensable de parler et d'agir qu'en raison de son statut d'extériorité. Ces deux caractéristiques sont en somme indissociables; l'intervention du travailleur social n'a d'efficacité et de légitimité qu'à la condition qu'elles soient interactives. »⁶⁸ « Tout d'abord, si le travailleur social est capable d'aider c'est parce qu'il est différent. Il ne fait pas partie du même "milieu", ce qui lui permet de mieux comprendre. Il ne doit pas être trop proche pour avoir de la crédibilité. (...) La légitimité de l'intervenant social tient en somme à sa position d'altérité. Extérieur au cercle des intimes, on peut lui confier quelque chose parce que justement, il n'est ni la voisine ni la copine. Ses qualités d'écoute ne prennent sens qu'en raison de sa non-implication dans le quotidien et dans l'imbroglio des relations familiales et amicales. Peu importe, tout au moins en partie, ce qu'il fera de ces confidences, elles ne risquent pas d'être répétées dans l'environnement immédiat ni de bouleverser la dynamique des relations ordinaires. Le travailleur social est l'Autre, celui à qui l'on peut parler à cœur ouvert de ses états d'âme, avec là aussi la réserve qu'impose le fait que cet autre soit un étranger. De surcroît, il importe aux yeux des clients que le travailleur social ne connaisse pas les mêmes problèmes ni ne vive les mêmes situations. (...) Tout comme l'extériorité est une condition de crédibilité, la distance sociale est un gage de neutralité. »⁶⁹ « *Le TdR doit en même temps être professionnel, mais il ne doit surtout pas être professionnel, il doit avoir des compétences, mais on ne sait pas de quoi. Il doit établir des connexions, être en lien avec les professionnels, savoir être à la bonne place, mais il devrait être hyper adéquat pour se faire accepter par les jeunes (...). Je ne crois pas trop à la possibilité d'existence d'un tel exercice.* » (entretien n° 4)

« Cet étranger ne pourra rendre effective son intervention qu'à la condition que des rapports conviviaux s'instituent ou qu'une dimension affective s'établisse entre les deux acteurs. Pour que le client puisse se livrer, pour qu'il puisse faire un travail sur lui-même, il est tout aussi important que l'autre soit aussi familier. À l'extériorité il faut coupler l'intériorité, à la distance sociale la proximité relationnelle. »⁷⁰ « *Le TdR doit se faire*

67. SOULET M.H., *op. cit.*, pp. 87-88.

68. SOULET M.H., *op. cit.*, p. 88.

69. SOULET M.H., *op. cit.*, pp. 88-89.

70. SOULET M.H., *op. cit.*, pp. 89-90.

connaître par les jeunes sans être leur copain. Avoir un mandat flou n'est pas forcément un avantage. » (entretien n° 15) La conciliation entre la logique professionnelle et une logique plus personnelle est si difficile aux yeux de nos interlocuteurs que toute la question de la formation se résume à cette recherche d'équilibre.

6. Impact?

Ce rapport n'a pas l'ambition et les moyens de faire un état des lieux de l'impact de l'activité « travail de rue » à Delémont. Pourtant quelques éléments peuvent être soulevés, sans prétention à une quelconque exhaustivité.

La visibilité de l'action du travailleur de rue, voire même du travailleur lui-même n'est pas évidente, loin s'en faut. Beaucoup d'interlocuteurs ont relié cette « invisibilité » avec une incapacité de savoir ce qu'il doit faire, donc de pouvoir observer son impact. D'autres ont noté l'absence d'échos ou de retour de la part du travailleur de rue lui-même. Plus étonnant encore, différents interlocuteurs ont appris l'existence du travailleur de rue à Delémont à travers cette recherche.

En fait, l'innovation dans le travail social passe, dans l'esprit des personnes interrogées, par une preuve de la nécessité et, ensuite, de l'efficacité. Il s'agit dans un premier temps « d'identifier », « d'observer », de « diagnostiquer » les problèmes et besoins rencontrés par la jeunesse delémontaine. Et cette première étape n'est pas évidente, si l'on se réfère à la multiplicité des représentations de la jeunesse que nous avons pu observer à travers notre brève analyse. *« Une chose n'est pas claire : c'est que le TdR est rattaché d'une part à Trans-AT, avec une coloration "dépendance", de l'autre côté, rattaché à la commune de Delémont, qui se rend compte qu'il y a des problèmes de dépendance, mais qui définit ça plus par rapport à un choix politique face aux jeunes adultes, à la jeunesse. Ça n'a pas de sens ce mélange d'objectifs. »* (entretien n° 4)

Suite aux choix politiques, l'évaluation systématique des politiques sociales doit prendre la mesure de l'action, avec à la fois la mobilisation de méthodes rigoureuses mais aussi l'instauration d'un débat public. Il s'agit de pouvoir mesurer ce qui a été produit, d'apprécier les effets d'une politique, des actions conduites⁷¹. À nouveau, cette deuxième étape laisse bon nombre d'adultes interrogés sur leur faim. *« Je suis près à l'accepter (le TdR) si les résultats montrent que ça vaut la peine. »* (entretien n° 2) Et encore : *« je n'ai eu aucun retour (...) pourtant, je sais que cette activité est utile, il n'y a qu'à penser aux jeunes qui sortent de l'école sans solution. Ces jeunes ne font rien, ils ont donc sûrement besoin d'un TdR. »* (entretien n° 7)

« Personne ne sait rien de son travail ». (entretien n° 8) Comme l'extrait d'entretien suivant le montre, rendre des comptes assoie la légitimité de toute action sociale et permet

71. BIGOT F. & RIVARD Th., *loc. cit.*, pp. 240.

aux autres acteurs éventuellement de corriger leur propre action : « *Rendre des comptes, c'est aussi permettre aux institutions ordinaires de se remettre en question. Il me semble que c'est la logique des choses.* » (entretien n° 14) L'absence de clarification sur l'activité et les résultats obtenus par le travailleur de rue a soulevé un certain nombre de réticences, déguisées parfois en indifférence. « *Étant donné que je ne suis pas en contact avec le TdR, je ne peux pas et ne veux pas me prononcer quant à son rôle, ses fonctions, son mandat ou son efficacité.* » (entretien n° 1)

Pourtant, et en opposition aux propos évoqués ci-dessus, une collaboration plus intense a permis de clarifier les rôles de chacun et les attentes légitimes que l'on peut adresser au travail de rue. « *Le travailleur de rue m'a montré ce qui se passait autour de moi. Je ne voyais pas ça chez les jeunes. Et là en l'écoutant, je me suis rendue compte des problèmes rencontrés par les jeunes.* » (entretien n° 23) Cette dernière citation pointe l'importance fondamentale de la clarification des objectifs et de résultats obtenus.

7. Rattachement à Trans-AT

La référence à une institution nous paraît être quelque chose d'important, en tout cas pas d'innocent. Que le service, la structure ou l'institution, soit public ou associatif, il a une histoire, une fonction définie, des missions plus ou moins codifiées, des objectifs inscrits dans des textes. « Cette instance institutionnelle offre aux travailleurs sociaux un lieu de régulation des diverses pratiques individuelles, de confrontation interprofessionnelle, d'élaboration commune des modalités de réalisation des orientations générales données par les décideurs. »⁷² « *Je me suis posé la question du rattachement à Trans-AT lorsqu'ils ont créé le poste de travailleur de rue. Je me suis dit que c'était mettre un lien entre les jeunes et l'alcoolisme, la toxicomanie. C'est un peu dommage. Par contre, je ne saurais pas à quoi le raccrocher. Faut-il qu'il soit raccroché à une structure ? Je trouve que c'est dommage qu'il soit rattaché à Trans-AT. C'est stigmatisant. Il y a un poste de délégué à la jeunesse qui va se créer prochainement, il y a une politique de la jeunesse qui a été acceptée par le parlement. Je voit le TdR beaucoup plus neutre, qu'accroché à quelque chose. C'est de la promotion et pas de la prévention. On arrive avec le volet "jeunesse" et pas avec le volet "toxicomanie ou alcoolisme".* » (entretien n° 11)

8. Suite à envisager

Delémont exerce indubitablement une attractivité pour les jeunes de la région. Cette attractivité ne semble pas poser de problèmes particuliers, la jeunesse « oisive » ne concerne qu'une très petite frange de la population, selon les personnes interrogées.

72. GOUDET B., *loc. cit.*, p. 33

L'attractivité s'exprime plutôt pour la politique des loisirs. La question des loisirs semble bien une question régionale plutôt que delémontaine. Dès lors, l'activité travail de rue devrait être régionale.

Une délimitation claire des objectifs et une présentation des premiers résultats obtenus sont l'étape suivante à mettre en place la plus rapidement possible. Faute de quoi, de gros décalages entre les attentes et ce que le travailleur de rue peut réellement offrir risquent de se maintenir, voire même de s'accroître encore. La question de la collaboration en est la pointe évidente de l'iceberg. *« Il est important qu'il (TdR) soit connu, surtout pour ce rôle de relais. Il faut que les jeunes et les institutions le connaissent. Je peux bien m'imaginer collaborer avec lui, mais il ne semble pas connaître l'existence de notre service, comme nous ne savons pas de quoi il s'occupe. Alors comment collaborer dans ces conditions ? »* (entretien n° 9) Au niveau de la collaboration, les attentes sont multiples et parfois démesurées. *« Aucun de mes collègues ne le connaît. Je souhaiterais le rencontrer pour d'éventuelles collaborations futures »*. (entretien n° 10) Selon les personnes interrogées, la légitimité du poste de travail de rue passe, donc, par une explication des objectifs et une présentation des résultats obtenus. Faute de quoi, les frustrations seront nombreuses et dangereuses pour la viabilité du poste de travail.

9. En guise de conclusion

Il n'était pas demandé à ce rapport intermédiaire de conclure cette évaluation, mais plutôt de lancer des pistes de réflexion afin de mieux appréhender les choix futurs qui s'imposent.

Force est de constater que le poste de travailleur de rue à Delémont ne laisse personne indifférent. Bien au contraire, les attentes sont importantes, parfois même démesurées. C'est probablement autour des attentes que se joue l'avenir du poste de travailleur de rue. Il ne sera pas possible de répondre à toutes les attentes exprimées dans ce rapport.

Des choix s'imposent. Cela impliquera des déceptions... Pourtant, cela représente un moindre mal. En effet, en l'absence de choix, ou d'explicitation des décisions déjà opérées, les contrariétés étaient quasiment généralisées.

11. Bibliographie

- ASCHER F. & GODARD F., « Vers une troisième solidarité » in *Esprit*, n° 11, n° 258, 1999, pp. 168-189.
- BALANDIER G., *Le désordre*, Paris, Éditions Fayard, 1988.
- BEAUCHARD J., *Identités collectives et travail social*, Toulouse, Éditions Privat, 1979.
- BELLEVILLE P., *Animation, pour quelle vie sociale?*, Paris, Éditions Tema, 1973.
- BIGOT F. & RIVARD Th., "Des univers de référence spécifiques" in CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *Les Mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2001.
- BOLTANSKI L. & CHIAPELLO È., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 1999.
- BONDU D., *Nouvelles pratiques de médiation sociale, Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, Éditions ESF, 1998.
- BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Tunis, Éditions Cérès, 1993.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Relations État/secteur associatif. Organisation du partenariat*, Rapport n° 15, Cahier n° 3, Genève, Octobre 2001.
- DAVID G., "Sésame pour la rue" in *L'Observatoire, Revue d'action sociale et médico-sociale*, n° 9-10, 1996, pp. 40-43.
- DE CERTEAU M. & GIRARD L., *L'Invention du quotidien*, tome 1, Arts de faire, Paris, Éditions UGE, 1980.
- DELCOURT J., "La socialisation : un processus continu dans la société en changement permanent" in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.M. & NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société. La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000.
- Dossier spécial, *Revue Marianne*, n°61, 22 au 28 Juin 1998.
- DUBET F. & MARTUCELLI D., *À l'école : sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- DUMAS B. & SÉGUIER M., *Construire des actions collectives, développer les solidarités*, Lyon, Éditions Chronique sociale, 1997.
- ETZIONI A., *Les organisations modernes*, Gembloux, Éditions Duculot, 1971.
- FIZE M., *Adolescence en crise ? Vers le droit à la reconnaissance sociale*, Paris, Éditions Hachette, 1998.
- FRAGNIÈRE J.P., "Pour les associations" in *"Relations État/monde associatif" La Lettre du CES*, n° 24, 2001.
- FREYNET M.F., "La médiation, nouvelle technique, nouveau métier? La médiation, un enjeu pour la refondation du travail social" in *Revue française de service social*, n° 198, 2000.
- GALLAND O., "La jeunesse et les jeunes : d'un état d'esprit à un groupe social en mutation" in *Revue Sauvegarde de l'enfance*, n°2, 1999.
- GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Éditions Armand Colin, 1997.
- GOUDET B., "La fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités" in BLANC B., DORIVAL M., GÉRARD R., ROUX S. &

ULLERN M.C., *Actions collectives et travail social*, Tome 2, Processus d'action et d'évaluation, Paris, Éditions ESF, 1989.

GUILLEMARD A.M., *La vieillesse et l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

INSTITUT DE MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE DE LAUSANNE, INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE BERNE & UFFICIO DI PROMOZIONE E DI VALUTAZIONE SANITARIA DU TESSIN, *SMASH-2002*, Berne 2004.

ION J., *Le Travail social au singulier*, Paris, Éditions Dunod, 1998.

JACQUES E., "La médiation, production de sens et transaction sociale" in *La fonction de médiation, Journées d'études d'avril 1986*, IRTS Aquitaine.

JAMOUS H., *Sociologie de la décision*, Paris, Éditions du CNRS, 1968.

KELLERHALS J., *Les associations dans le jeu démocratique*, Lausanne, Éditions Payot, 1974.

LAZARSELD P, JAHODA M. & ZEISEL H., *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.

LE GALL D. & MARTIN C., *Pas de social sans bricolage*, Caen, CRTS, 1985. Faire avec, Cahiers de la Recherche sur le Travail Social, n° 10, 1986.

Les études et le travail vus par les jeunes, Paris, OCDE, 1983.

LORIOU M., "Qu'est-ce que l'insertion? Proposition pour la formalisation théorique d'une notion pratique" in LORIOU M., *Qu'est-ce que l'insertion. Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999.

LORIOU M., "Réflexions sur la notion de construction sociale", <http://www.rtf6.org/IMG/doc/LORIOU.doc>

MAUGER G., "La consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social" in *Genèses*, n° 25, décembre 1996.

MAUREL E., "De l'observation à la typologie des emplois sociaux" in CHOPART J.N. (S/s la dir. de), *Les Mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

PARSONS T., *The Social System*, Editions RKP, 1951.

PITROU A., "L'adolescence et la société : un regard ambivalent" in CHOQUET M. & DRESSEN C. (éd.), *Adolescence plurielle*, Paris, Éditions CFES, 1996.

PRONOVOST G., *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996.

Rapport de la Commission Fédérale sur la Jeunesse (CFJ), *Loisirs; la jeunesse et les loisirs; La politique de la jeunesse; Objectifs et principes*, Berne, mars 1992.

Rapport de recherche, *Le travail de rue en Communauté française*, Fondation Roi Baudouin, SCHAUT C. & VAN CAMPENHOUDT L. & PATTYN J., octobre 1994.

SIX J.F., *Dynamique de la médiation*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1995, p. 165.

SOULET M.H., "De l'intégration à l'insertion. Les transformations du social" in *Repères*, n° 11, 1996, pp. 40-42.

SOULET M.H., *Petit précis de grammaire indigène du travail social, Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg Suisse, Collection Res Socialis, 1997

TOURAINÉ A., *Production de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

WARIN Ph., *Les dépanneurs de justice, Les "petits fonctionnaires" entre qualité et équité*, Paris, Éditions L.G.D.J., collection Droit et société, no 33, 2002.

ZUNIGA R., *Planifier et évaluer l'action sociale*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, Collection Intervenir, 1994.